

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

## et du Vignoble neuchâtelois

ORGANE DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN POUR LE CANTON DE NEUCHÂTEL ET LES CONTRÉES AVOISINANTES — PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

### ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 mois 1 mois  
 Franco domicile . . . . 15.— 7.50 3.75 1.30  
 Etranger . . . . . 46.— 23.— 11.50 4.—  
 Abonnem. pris à la poste 30 c. en sus. Changem. d'adresse 50 c.  
 Bureaux Administration: rue du Temple-Neuf 1.  
 Rédaction: rue du Concert 6.  
 TÉLÉPHONE 207 - CHÈQUES POSTAUX IV. 178

### ANNONCES

Canton, 20 c. la ligne corps 7 (prix minim. d'une annonce 75 c.),  
 Mortuaires 30 c. Tardifs 50 c. Réclames 75 c., minim. 3.75.  
 Suisse, 14 c. le millimètre (une seule insert. min. 3.50), le samedi  
 16 c. Mortuaires 18 c., min. 7.20. Réclames 50 c., min. 6.50.  
 Etranger, 18 c. le millimètre (une seule insert. min. 5.—), le samedi  
 21 c. Mortuaires 23 c., min. 8.30. Réclames 60 c., min. 7.80.  
 Mesurage de fillet à fillet. — Demander le tarif complet.

### AVIS OFFICIELS

VILLE DE NEUCHÂTEL

## Assurance-chômage

Messieurs les chefs d'entreprises qui n'ont pas encore payé leur contribution patronale relative à l'assurance-chômage sont invités à le faire d'ici au jeudi 28 courant. Passé ce délai le montant de la contribution sera pris en remboursement postal et, en cas de refus, les employeurs seront passibles des peines prévues par la loi.  
 Le versement peut être effectué au compte de chèque No IV 11 ou à l'Office communal d'assurance-chômage.

### IMMEUBLES

VENTES ET ACHATS

A vendre aux environs immédiats de Neuchâtel,

jolie petite propriété

maison bien entretenue, de cinq chambres, bain, buanderie et dépendances; jardin de 1000 m<sup>2</sup>. Vue imprenable.

S'adresser à l'AGENCE ROMANDE, Place Purry 1, Neuchâtel.

### A VENDRE

## POISSONS

Brochets du lac  
Bondelles - Perches  
Turbot d'Ostende  
Colin - Cabillaud

## POULETS

Poulets de Bresse  
Poules pour bouillir  
Poulets de grain  
Canards de Bresse

Au magasin de comestibles

## Seinet fils

6, rue des Epancheurs, 6

Téléphone 71

## Magasins ROSE-CUYOT

NEUCHÂTEL & CERNIER

### et au CORSET d'OR

MESDAMES,

Pour vos voyages, utilisez la bande

## „Vesta“

en cellulose

la plus pratique et la meilleure

en cartons de 12, le carton

1.95

Timbres Escompte 5%  
S. E. N. J.

### Myrtilles de montagne

douces et essuyées

5 kg. 3 fr. 95; 10 kg. 7 fr. 60

TOMATES 10 kg. 3 fr. 20

PECHES par kg. 85 c. à 1 fr. 20 suivant grosseur.

OIGNONS de conserve, 15 kg. 3 fr. 75, port dû contre remboursement.

ZUCCHI No 106, Chiasso.

JH 55268 O

## Laiterie-Grèmerie

## STEFFEN

Rue Saint-Maurice

Pour les courses:

Petits - Gruyères

la boîte fr. 1.10

Jambon extra

les 100 gr. fr. 0.90

Salami de Milan

les 100 gr. Fr. 0.90

Sirup de Lenzbourg

le quart de litre fr. 1.05

compris

Purée truffée Amieux

la boîte fr. 0.90

A vendre

## Martini 12-16 HP

en parfait état de marche, carrosserie quatre à cinq places, pont et cage à bétel. Prix 1200 francs. Offres écrites sous chiffres G. X. 734 au bureau de la Feuille d'Avis.

## Pour les végétariens !

## MAGASIN BARRELET

Peseux - Rue de Corcelles 2

Dépôt de la Fabrique de produits hygiéniques et naturels de A. VOGEL, Bâle

tels que : Sucre de canne  
Riz des Carolines non raffiné, non poli et pelé  
Café de céréales (fruits et racines)  
Cacao de bananes - Pain complet, etc.

Se recommande.

**Grande vente de TABLIERS HOLLANDAIS**  
 3 séries à  
**3.95 2.95 1.95**  
 Choix sans précédent dans les jolies qualités  
 chez **GUYE-PRÊTRE** NEUCHÂTEL  
 St-Honoré

**ORANGEADE**  
 Boisson saine rafraîchissante sans alcool. Exclusivité pour la Suisse.  
**SANDOZ FILS**  
 MÔTIERS (Neuchâtel)  
**ANDRÉ**

## POUR VOS COURSES

## Charcuterie Française

TEMPLE-NEUF 18 Téléphone 16.05  
 vous offre  
 un joli choix de charcuterie et conserves  
 Saucissons et saucisses au foie exquis  
**PORC FRAIS** **VEAU 1<sup>re</sup> qualité**  
**Beau lard frais et fumé maigre**  
**JAMBON** Poulets - Poules - Lapins **SALAMI**  
 Se recommande: M. CHOTARD

## A LA CONFISERIE W. GENTIL

RUE DE L'HOPITAL 7  
 vous trouverez un grand choix de  
**BONBONS EXTRA-FINS AU CHOCOLAT**  
**TRUFFES VARIÉES** **FRUITS CONFITS**  
**NOUGAT MONTÉLIMAR**  
**BERLINGOTS**

Les deux crèmes avec leurs  
 œuvres-bâtes ultra-pratiques  
**Marga**

## Les meilleurs cigares

## JACARÉ

Le paquet Fr. 1.—  
Taverney S. A., Vevey

**3 BAS 3**  
**Prix intéressants :**  
 Bas fil de Perse 2.45  
 article soigné, couture et diminutions, pied et haut de la jambe très bien renforcés, se fait en tous coloris,  
 Bas fil de Perse qualité 111, renommée par sa régularité et sa solidité, avec couture et diminutions, semelle et talon renforcés, immense choix de coloris 2.95  
 Bas de soie lavables mailles très fines et régulières; se fait avec grisotte, pied et haut de la jambe renforcés fil, existent en toutes teintes mode, 3.90  
**AU LOUVRE**  
 NEUCHÂTEL

## Café rôti

Thé en vrac avec jolies primes

## ROTISSERIE DE CAFÉS

L. PORRET

HOPITAL 3 T. E. 5 %

C'est pour la qualité de ses chaussures que la

## Maison KOCH

Rue du Seyon 26 est renommée



10%  
Prix très avantageux  
Grand choix

## Eternit



## Pendant l'été

un bon

## Fromage de Tilsit

est très apprécié; vous le trouverez au détail, et par pièces de 3 à 4 kg. pour la campagne chez

## CH.-A. PRISI

NEUCHÂTEL Hôpital 10

## A remettre

bon commerce: bazar, mercerie, bonneterie: place d'Arènes, bord Léman. Existence assurée. Peu de frais généraux. Capital nécessaire: 14 à 16.000 fr. — Agents s'abstenir. Ecrire sous C 5568 L Publicitas, Lausanne.

## Belle maculature

à 15 c. le kg. S'adresser Klosterne Place Purry.

## Piano

A vendre: piano, canapé, paravent, étageres. S'adresser Avenue du 1<sup>er</sup> Mars, rez-de-chaussée, à droite.

## Deux potagers

en bon état (un émaillé blanc), sont à vendre pour cause de départ, ainsi qu'une grande et bonne machine à coudre, Plan Perret 2, rez-de-chaussée.

A vendre un

## POTAGER

neuchâtelois, 18 fr. S'adresser à Mme Geiber, Petit Berne 5, Corcelles.

## Un divan

jolie moquette, à l'état de neuf, à vendre à bas prix, pour cause de départ. S'adresser chez Mme Beck, Petit Berne 5 a, Corcelles.

## LAITERIE - GRÈMERIE

## STEFFEN

Rue St-Maurice

Vient d'arriver:

## Tilsit

tout gras, goût exquis, la demi-livre

fr. 0.75

## Bel Paese

fromage de dessert apprécié, les 100 gr.

fr. 0.45

## Gorgonzola

belle qualité, les 100 grammes

fr. 0.45

## Myrtilles fraîches

en caissettes de 5 kg. 4 fr. 50; 10 kg. 8 fr. 50, contre remboursement. Exportation de produits du pays. — Magadino (Tessin).

## Crin blanc - crin noir

laine coutil matelas pour literie soignée. Bas prix. Chez Mme Elzingre, gare du tram, Avenier.

## Magasin

A remettre, sur bon passage, épicerie - primeurs - tabacs, etc. avec appartement de trois pièces et cuisine. Offres sous X 5560 L Publicitas, Lausanne

## Myrtilles de la montagne

10 kg. 8 fr. 30; 5 kg. 4 fr. 20 contre remboursement. E. Campana, Export-Maglio di Colla.

## Pianos

Riches occasions. — Trois superbes pianos à vendre, à bas prix, pianos en parfait état avec deux ans de garantie sur facture. — Profitez!

AU BUCHERON  
Ecluse 20 M. REVENTU

## Chafnes Renold

pour motos et vélos au magasin

F. Margot & Bormand S. 6, Temple Neuf, 6 Neuchâtel

## porcelets

de deux mois, chez M. J. Favre, la Jonchère.

## PROFITEZ jusqu'à fin juillet

Séries spéciales en vêtements d'hommes et de jeunes gens Manteaux de pluie et mi-saison A. Moine-Gerber CORCELLES

## Pharmacie-Droguerie

## F. TRIPET

Seyon 4 Neuchâtel

Boules, tablettes et sachets de couleur, pour teindre même les tissus, à domicile

Bel assortiment en nuances modernes.

## A vendre faute d'emploi un violon 3/4

bien conservé, avec étui. Magasin Barrelet, rue de Corcelles 2, Peseux.

## Prudence!!!

Si vous voulez boire un apéritif de marque sain, économique, hygiénique, ne demandez pas un bitter, mais exigez un « Diabliercs ».

Cartes deus en tous genres à l'imprimerie du journal.

## AVIS DIVERS

**PROMENADES ET EXCURSIONS**  
  
**Pensions-Villégiatures-Bains**

## KURHAUS HIMMELREICH

PRÈS LUZERNE 750 m. alt. Le plus beau séjour de vacances. — Repos. — Pas de poussière, air de forêt. Orchestre. Excellente cuisine (faite par le propriétaire). — Prix modéré. — Automobile. — Tél. Luzerne 407. — Prospectus par JH 2387 Lz A. Schurtenberger-Limacher.

## Armes de guerre

Neuchâtel-Serrières

## Avant-dernier tir obligatoire

Samedi 23 juillet de 13 h. 30 à 19 h.

Se munir des livrets de service et de tir

Tir libre, cible pistolet et revolver

Dernier tir dimanche 28 août. Le Comité

Pour toutes Assurances: Vie, Accidents, Responsabilité civile, Automobiles, adressez-vous à la Compagnie  
**„ZURICH“**  
 Compagnie d'Assurances contre les Accidents et la Responsabilité civile représentée par  
**E. Camenzind**  
 agent général  
 8, rue des Epancheurs NEUCHÂTEL

## Séchage de fruits et légumes

## Boulangeries Réunies - Ecluse 33

## HOTEL DUPONT -- MONTREUX

## Grand MATCH DE QUILLES

avec prix

Montant des primes: Fr. 5.000.—

combiné avec un concours ou chaque club participant recevra d'après le plan un gobelet d'une exécution magnifique.

La somme est divisée en 80 prix en argent et en une quantité de coupes de club.

1<sup>er</sup> prix dans catégorie 1, jeux français, Fr. 200.—  
1<sup>er</sup> prix dans catégorie 2, jeux allemand, Fr. 200.—

Le premier et le deuxième prix dans catégorie 3, maîtrise, recevront une pièce d'or suisse de Fr. 100.—

Commencement: Mardi le 26 juillet 1927  
Fin: Lundi le 15 août 1927

Intéressés sont priés de demander le plan détaillé. Le plan avantageusement travaillé, le nouveau pont moderne attireront les nombreux amis de sport, de lointin et de près.

Invitation cordiale à une nombreuse participation. Les organisateurs: A. HERMANN W. BAUMANN

P. S. — Les possesseurs de Jeux de quilles, qui tiennent maintenant ou plus tard à arranger leurs jeux d'une façon moderne, sont invités spécialement pour voir les nouveaux modèles.

AVIS

Pour les annonces avec offres sous initiales et chiffres. Il est inutile de demander les adresses, l'administration n'étant pas autorisée à les indiquer...

Local
Je cherche au res-de-chaussée, pour entreposer une poussette. Constant Grin, Ecluse 1.

Local et appartement
sont demandés tout de suite ou pour époque à convenir pour l'installation d'un salon de coiffure pour messieurs. On reprendrait magasin existant. Paiement comptant. Ville ou campagne. Offres écrites sous chiffres G. P. 157 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES VOLONTAIRE
Jeune fille de 17 ans, bien portante et forte, cherche place dans ménage ou commerce pour apprendre la langue française. Entrée aussitôt, que possible. Vie de famille désirée. Offres et conditions à J. Gledlin, fonctionnaire communal, Vonnattstrasse 27, Lucerne.

volontaire
dans bonne famille pour aider dans le ménage et apprendre la langue française. Offres à G. Neth, Bâle, Reiterstrasse 58.

Jeune fille
de 16 ans, en bonne santé, sachant très bien coudre, cherche place dans un ménage où elle pourrait apprendre un français correct. Vie de famille désirée. Entrée selon désir. Offres à Elissa Horat, Lucerne, Baselstrasse 51. JH 20742 Lz

Jeune fille
de bonne famille, 28 ans, sachant les deux langues, cherche place pour le 1er septembre, chez dame seule ou dans un magasin. Pour renseignements, s'adresser à Mme Bernasconi, Couvet, Grand Clos 6.

d'aide
de la maîtresse de maison, pour aider dans le ménage. Pour renseignements, s'adresser à Hanny May, Ormalingen (BA - Le Campagne).

PLACES
Bonne femme de chambre
pouvant aider au service de table est demandée par l'Hôtel-Pension du Tilleul à Goring. Entrée immédiate. Bonnes références exigées. Demander l'adresse du No 751 au bureau de la Feuille d'avis.

REMPLOCANTE
sachant cuire pour quelques semaines, à Chaumont. Entrée immédiate. Offres écrites sous chiffres H. 759 au bureau de la Feuille d'avis.

jeune fille
sérieuse, comme volontaire, pour aider aux travaux du ménage. S'adresser à Mme Berger-Moyat, Lignières.

On demande à Londres une BONNE sachant le français, au courant des travaux d'un ménage soigné. Demander l'adresse du No 760 au bureau de la Feuille d'avis.

bonne
ou remplaçante sachant cuisiner et faire les travaux d'un ménage soigné. S'adresser à Mme Paul VOGEL, Monts, Le Locle. P 22014 C

On cherche une jeune fille
hors des écoles, pour promener deux enfants et aider au ménage. Bons soins et vie de famille assurés. Petits gages. S'adresser à M. H. Schafroth, facteur, Granges (Soleure), JH 9807 Gr

La Clinique du Crêt demande pour tout de suite
fille de cuisine
Jeune fille
de 16 ans, propre et en santé, est demandée pour aider au ménage. Ecrire sous chiffres P. R. 715 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune fille
est demandée comme aide de ménage. S'adresser à Mme Muller, coiffeuse, rue Neuve 11, la Chaux-de-Fonds. P 22005 C

bonne d'enfants
Intelligente et ayant quelques années d'expérience, pour occuper de deux enfants. Bons gages. Faire offres à Mme André Didelheim, rue du Progrès 181, la Chaux-de-Fonds.

EMPLOIS DIVERS
jeune homme
sachant traire. Entrée et gages selon entente. S'adresser à Charles Sognel, Cerlier.

Ebénistes
Machinistes
Tapissiers
de première force, sont demandés pour entrée immédiate, par A. Lavanchy, menuisier. Se présenter Orangerie 4, Neuchâtel.

JEUNE HOMME
travailleur et de confiance, de 18 à 20 ans, pour aider aux travaux de la campagne. S'adresser à Fritz Vogel, Hofmatten, Anet.

JEUNE FILLE
ayant quitté l'école ce printemps, cherche place dans un magasin ou atelier. S'adresser à Mme Feisly, Plan Perret 12.

JEUNE FILLE
pour cinq à six semaines, pour aider dans un petit ménage de deux personnes et servir au café. Demander l'adresse du No 751 au bureau de la Feuille d'avis.

agent général
pour le canton de Neuchâtel, âgé de 25 à 35 ans, commerçant de 1re force, présentant bien et possédant relations, pour visiter clientèle particulière. Faire offres par écrit à M. Alcide Boss, rue du Collège 3, à Pe-soux.

Vous trouverez sans peine des ouvriers
mécaniciens
forgerons
serruriers
ferblantiers

Volontaire
On cherche place pour jeune fille de 18 ans, dans magasin où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française. Vie de famille désirée. Offres à Mme Schmid, Brunhilde 11, Lucerne. JH 11742 Lz

au fond des bois, en forêt de Marly. Et il veut s'opposer à votre mariage? Martial dit que non, que son père lui a toujours promis qu'il lui laisserait choisir sa femme à sa guise. D'ailleurs, il s'est arrangé pour pouvoir se rendre demain chez son père, lui annoncer nos intentions et fixer avec lui la date de notre union.

Mais Florise, ton futur beau-père ne vient donc jamais à Paris? Ne verrait-il donc pas son fils? C'est bizarre, tu sais... Autrement, Martial allait à Marly un dimanche sur deux. Tu sais, ma petite Florise, quel intérêt nous te portons, dit doucement Mme Darthenay. De tout ce que tu viens de nous confier se dégage une impression un peu singulière... ne t'es-tu pas engagée un peu à l'étourdie? Enfin... j'espère me tromper et que tout s'arrangera au mieux de ton bonheur.

Cependant, encore une question, si tu veux y répondre. Depuis combien de temps et comment as-tu fait la connaissance de ton Martial?... Tu ne nous en as point parlé à ta dernière visite, voici six semaines. La jolie modiste était devenue rouge comme une cerise, ce qui la rendit plus jolie encore. Valentine, vois donc comme elle est jolie ainsi, remarqua Mme Darthenay. Allons, Florise, ne te trouble pas! Madame, je vais vous raconter mon histoire, puisque vous voulez bien vous y intéresser. J'ai rencontré Martial, deux jours après la visite dont vous parlez.

Je revenais de porter une coiffure à la femme d'un fonctionnaire, qui habite place de la Bastille et qui était invitée au bal du ministère. Je m'en revenais à pied, par la rue de faubourg Saint-Antoine; il était dix heures du soir et le vent soufflait, glacial. Voilà que, tout

Compagnie d'assurances transports oherche
représentant
actif et sérieux, ayant de bonnes relations avec les centres industriels. Connaissances de la branche désirables mais par exigées; sera mis au courant des affaires. Offres sous chiffres O 3557 Z à Publicitas, Zurich.

Relieur-doreur ou coupeur
cherche n'importe quelle occupation, chez relieur, imprimeur ou encadreur. Offres écrites sous B. B. 744 au bureau de la Feuille d'avis.

A. L'Innovation
E. JAILLET
Faubourg du Lac 11
On apprendrait la couture et la coupe à jeunes filles sérieuses, présentées par les parents.

AVIS DIVERS
Société de navigation à vapeur
Chemin de fer Yverdon-Sainte-Croix
Dimanche 24 juillet 1927 si le temps est favorable

Course combinée à prix réduits de Neuchâtel à Yverdon-Sainte-Croix
6 h. 45 Neuchâtel 21 h. 15
6 h. 55 Serrières 21 h. 05
7 h. 05 Auvier 20 h. 55
7 h. 25 Cortaillod 20 h. 35
7 h. 50 Ch.-le-Bart 20 h. 10
8 h. 50 Yverdon 19 h. 15

Yverdon 9 h. 15 dép. ch. de fer Sainte-Croix 10 h. 23 arr.
Ste-Croix dép. ch. de fer 18 h.
Yverdon arr. 18 h 55

PR. DES PLACES
de Neuchâtel, Serrières, Auvier et Cortaillod à Sainte-Croix Fr. 5.-
de Ch.-le-Bart à Ste-Croix 4.50
Enfants, jusqu'à 12 ans, demi-place.

Les Directions.
Belle chambre indépendante, au soleil, avec très bonne pension
Demander l'adresse du No 656 au bureau de la Feuille d'avis.

Personne recommandée
demande à faire bureaux, heures ou journées de lessive et de ménage. S'adresser le soir ou par écrit, ruelle Dublé 3, 1er, ou au café.

Représentation
de grand rapport est offerte à personne capable, pour Neuchâtel et environs, article de grand-vente. Capital nécessaire: 500 fr. Adresser offres à Case M. B. 866, GENEVE. JH 4215 L

Fête des Vignerons Vevey
Pour ces imprévus, à vendre une excellente place pour la représentation du 5 août. S'adresser au bureau de la Feuille d'avis, sous numéro 753.

Exposition cantonale neuchâteloise d'agriculture à BOUDRY, du 10 au 20 septembre

La «Feuille d'avis de Neuchâtel» publiera à l'occasion de cette importante manifestation une

page spéciale d'annonces qui paraîtra trois fois.

Les négociants que cette publicité intéresse sont priés de s'adresser au bureau de la «Feuille d'avis de Neuchâtel» et de passer leurs ordres sans retard.

Maison du Peuple -- Neuchâtel
Dimanche 24 juillet dès 20 h. 15

Audition de T.S.F.
Orchestres, Nouvelles sportives, causeries, Théâtre de toutes les grandes centrales d'émission d'Europe
Entrée libre

Augmentez et consolidez vos revenus au moyen de RENTES VIAGÈRES
immédiates
Taux pour hommes:
de 40 ans: 6.3% du versement
» 50 » 7.4% »
» 60 » 9.6% »
» 70 » 13.6% »
» 80 » 21.7% »
Montant des rentes annuelles en cours: 8,9 millions de francs
Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich
Agence générale: M. Alfred Perrenoud, Evole 5, Neuchâtel

LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL
est en vente au bureau, 1, rue du Temple-Neuf, et dans tous les kiosques et dépôts de la ville
dès 9 1/2 heures
Seul journal du matin recevant les dernières dépêches du jour.
Une page spéciale est consacrée le lundi à la chronique sportive avec les résultats détaillés de la Suisse et de l'étranger.
Prix du numéro: 10 centimes

Fête des Vignerons, à Vevey
les 1, 2, 4, 5, 8 et 9 août
Le public est informé que le train spécial prévu entre Bienne et Vevey, les 4, 5 et 9 août, circulera également les 2 et 8 août sur la même parcours et aux mêmes heures.
JH 35667 L Direction du 1er arrondissement C. F. F.

AVIS MÉDICAUX
D' Bersot
Maladies nerveuses absent
S'adresser Clinique Bellevue Neuveville - Tél. 37
Le Dr Maurice DARDEL
reçoit tous les jours ouvrables de 9 à 11 heures à la Clinique Rosevilla
les et les samedis de 14 à 16 h. aux Terreaux 7
Maladies nerveuses - Rhumatismes

PALACE NOS CINÉMAS THÉÂTRE
PROGRAMMES DU 22 AU 28 JUILLET 1927
CINÉ-JOURNAL-SUISSE - ACTUALITÉ
BEETHOVEN
Un film grandiose retraçant la vie du génial Beethoven
Pour rehausser l'éclat de ce spectacle déjà infiniment captivant par son admirable sujet, M. EDMOND ENZEN jouera avec le talent qu'on lui connaît des fragments de l'œuvre de BEETHOVEN.
LA FEMME DE MON MARI
Comédie gaie avec Laura La Plante
LA VIE DE BEETHOVEN au Palace ou CHOU-CHOU, POIDS PLUME au Théâtre. En sortant, votre décision sera prise et les deux cinémas auront un filèle client de plus.
Dimanche après-midi, à 3 h., une matinée dans les deux établissements.

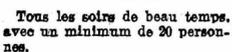
Les diamants de la couronne
par 16
Paul de GARROS et H. de MONTFORT
Valentine ne s'était pas associée aux réflexions d'ordre historique de sa tante. Mais un nom l'avait frappée, elle aussi, dans ce que venait de dire Florise.
— Bigorgne! Il s'appelle Bigorgne? Comme c'est curieux!
— Vous le connaissez, Mademoiselle? s'écria la jeune fille. Pourrait, quand hier, je lui ai annoncé que je viendrais vous voir, il n'a pas eu l'air de savoir votre nom.
— M. de Foras, mon fiancé, qui est avocat, comme tu sais, m'a parlé, il n'y a qu'un instant, d'un de ses clients, nommé Bigorgne.
— Plus d'un âne à la foire a nom Martial, remarqua gaiement Florise. Et qui est le Bigorgne de M. Gilbert?
— Nous le lui demanderons tout à l'heure. Alors, le tien à pour prénom Martial? Est-il aussi belliqueux que cela pourrait le faire croire?
— Dame, c'est un beau garçon, et fort et courageux. Avec ça, il ne ferait pas de mal à une mouche.
— Il a des parents?
— Son père vit encore, mais je ne le connais pas. C'est un vieux soldat qui a fait toutes les campagnes de Napoléon. Depuis Waterloo, il habite loin de Paris, une maison à lui, perdue dans un petit village.

d'un coup, un homme m'aborde et se met à me raconter des bêtises.
— Je ne l'écoute pas et je lui dis de s'en aller, que s'il ne m'obéit pas, j'appelle le premier sergent de ville que nous rencontrons.
— A ce moment-là, nous étions tout près de l'impassée de Guéméné. Il me saisit par la taille, m'entraîne dans l'impassée, me raconte qu'il me connaît bien, qu'il m'a remarquée plusieurs fois quand je viens prendre du travail ou en rapporter chez Mme Viardet et, finalement, veut m'embrasser.
— Mais Florise, est-ce possible? en plein Paradis et à dix heures du soir! s'écria Valentine. Et tu ne pouvais pas crier au secours? Il n'y avait donc personne dans la rue?
— L'impassée était déserte, Mademoiselle. Et si près de la Bastille, la rue n'est guère passante. J'ai cependant crié et griffé, cet enragé. C'est à ce moment-là que Martial est arrivé.
— Ah! c'est Martial qui est venu à ton secours et maintenant, tu épouses ton sauveur! Voilà qui est dans l'ordre!
— Du moins, dans les romans bien faits, remarqua Mme Darthenay. Allons, continue ton récit, c'est palpitant.
— Martial sortait d'une des maisons qui bordent l'impassée de Guéméné. Il a laissé la porte ouverte derrière lui et s'est élanqué, en entendant mes appels. Il a pris mon agresseur aux épaules, l'a fait tourner deux ou trois fois sur lui-même et collé d'un coup de poing sur le mur, en lui intimant l'ordre de me laisser tranquille.
— Je l'ai bien remercié et je lui ai raconté mon aventure. Il m'a, alors, proposé de m'escorter pour qu'elle ne se reproduise pas. C'est ainsi que nous avons fait connaissance.
— Et qu'est devenu ton premier amoureux?
— Le visage de Florise s'assombrit:

que tu réveillais et qui me sont très doux.
— Mais, en ce moment, on fixe sans doute la date de mon mariage — car moi aussi, je me marie, comme tu le sais — et malgré moi, je m'énerve de ne pas connaître encore la décision de mon tuteur.
— Allons, n'y pensons plus et continue le récit de ton aventure. Je sais, maintenant, dans quelles conditions dramatiques tu as fait la connaissance de Martial. C'est un brave garçon, il te rendra heureuse. Comment vous voyez-vous?
— Comme toute femme, Florise était curieuse. Elle eût bien aimé interroger Mlle Darthenay sur l'événement si important qui la concernait. Elle n'osa, toutefois, le faire. Et, satisfaite, au fond, de conter les détails de son petit roman personnel, elle dit sans insister:
— Martial, en me reconduisant chez moi, le soir de notre première rencontre, m'avait dit qu'il était. Il me demanda la permission de venir me voir. Mais, comme je vis seule et que je tiens à ma réputation, bien que je lui fusse très reconnaissante, je refusai. Je crois bien qu'au fond, cela ne lui déplut pas et qu'il vit bien à qui il avait affaire.
— Nous nous séparâmes devant ma porte, en nous disant adieu, après que je l'eusse bien remercié.
— Au fond de moi-même, j'étais peut-être un peu agacée de voir combien il semblait avoir pris aisément son parti de mon refus.
— Mais tu es bien fine psychologue! s'écria Valentine, en s'efforçant d'être gaie. Non, non, ne t'inquiète pas, continua-t-elle, en voyant que son interlocutrice ouvrait de grands yeux ébahis devant ce mot savant. C'est un compliment que je te fais. (A suivre.)

**Ecole de chauffeurs**  
aux meilleures conditions  
**Garage Patthey**  
Seyon 36 Tél. 16  
NEUCHÂTEL

**BATEAUX A VAPEUR**



Tous les soirs de beau temps, avec un minimum de 20 personnes.  
**Promenade devant la ville**  
de 20 h. 10 à 21 h. 10  
PRIX : 1 FRANC  
Abonnements 10 courses pour 6 francs.  
Société de navigation.

**CABINET DENTIERE**  
**Georges Evard**  
Technicien-Dentiste  
**EXTRACTIONS SANS DOULEURS**  
PLOMBAGES ET DENTIERES  
Prix raisonnables et soins consciencieux  
Autorisé à pratiquer par l'Etat  
NEUCHÂTEL  
Tél. 13.11 - Hôpital 11

**RESTAURANT DE LA TREILLE**  
Montet sur Cudrefin

Grande salle pour sociétés - Piano électrique - Jeu de quille - Restauration à toute heure  
Paul MEUTER, Téléphone 13

Chemins de fer fédéraux 1<sup>er</sup> arrondissement  
**FÊTE DES VIGNERONS**

L'attention du public est attirée sur les affiches publiant l'horaire des trains spéciaux mis en marche les jours de représentation, ainsi que le 3<sup>o</sup> août pour le cortège et la fête de nuit. Pour éviter l'encombrement aux guichets, le public est prié de se munir à l'avance de billets de chemin de fer. Nous rappelons que les billets d'aller et retour sont valables dix jours et peuvent être utilisés, dans ce délai, aussi bien à l'aller qu'au retour.

**TOUR DU MONT**  
avant besoin de se trouver à la Villa Carmen, Neuchâtel, P. 8065 N

**Pour les vacances**  
Enfants et adultes trouveraient bon accueil dans ferme de montagne. Prix modéré. Altitude 1200 mètres. Accès facile. Ecrire sous chiffres S. C. 758 au bureau de la Feuille d'avis.

**CARTES DE VISITE**  
en tous genres  
A L'IMPRIMERIE DE CE JOURNAL

**Pédicure**  
Beaux-Arts N° 7  
2<sup>me</sup> étage - Tél. 982

M<sup>me</sup> Ch. Bauermeister  
diplômée E. F. O. M., à Paris

**M. & M<sup>me</sup> W. Henric**  
Couturier - Coiffeuse  
Pédicure diplômée  
3, rue du Seyon - 1<sup>er</sup> étage  
(Maison Chausseries Kurth)  
NEUCHÂTEL Tél. No 9.02

**LES Avis Mortuaires**  
sont reçus jusqu'à 8 h. du matin au plus tard pour le numéro du jour même.

Avant 7 h. du matin, on peut glisser ces avis dans la boîte aux lettres, placée à la porte du bureau du journal, ou les remettre directement à nos guichets dès 7 h. Cela permet de préparer la composition, et l'indication du jour et de l'heure de l'enterrement peut être ajoutée ensuite jusqu'à 8 heures et quart.

Un seul manuscrit suffit pour livrer rapidement des faire part et pour insérer l'avis dans le journal.

Administration et imprimerie de la Feuille d'avis de Neuchâtel, rue du Temple-Neuf 1.

Du 22 au 28 juillet **APOLLO** DIMANCHE dès 2 h. ½ Matinée permanente

Un programme des plus select !

# Le prince charmant

en 6 actes. Imaginé par M. Philipoff et réalisé par l'habile Tourjansky.

Interprétation supérieure : Nathalie KOVANKO souple et énigmatique, l'inoubliable protagoniste de « Michel Strogoff ». Claude FRANCE dont la beauté et le charme précieux sont universellement reconnus. Nicolas KOLINE, fantaisiste, éprituel, jouant son rôle avec une verve et un brio étourdissants. Jacques CATELAIN enfin qui est un prince de légende tout à fait réussi. — Cette aventure a été encadrée dans des décors splendides où triomphent l'orient et le luxe inouï de ses résidences princières.

Dés vendredi : **JEUNESSE MODERNE**  
Comédie dramatique. Un beau film de mœurs modernes

**La lutte contre les serpents au Brésil**  
(De la « Tribune de Genève ».)

La statistique établit que chaque année 24.000 personnes sont mordues au Brésil par des serpents. Sur ce nombre, 6000 cas sont mortels, en moyenne. Si l'on estime la valeur moyenne en capital d'une vie humaine à 6000 francs-or, c'est une perte, bon an mal an, de 80 millions pour le Brésil. Mais ce chiffre est bien inférieur à la réalité, car il ne comprend pas les innombrables bestiaux victimes des reptiles.

On comprend donc que l'Etat de Sao Paulo ait pris l'initiative de la lutte contre le fléau et ait créé l'Institut Butantan, à une demi-heure de la capitale, et facilement accessible par le tram électrique. Le premier directeur de l'institut, M. Vital Brasil, a su donner à cet établissement une renommée mondiale, et de bien loin sont déjà venues les missions scientifiques chargées de l'étudier sur place.

**Le parc des reptiles**

Dans un beau jardin bien soigné, sur une hauteur, entouré de palmiers et visible de loin, l'institut renferme dans son bâtiment principal un musée où l'on trouve tout ce qui concerne les serpents et les moyens de s'en préserver. Dans d'autres locaux sont les laboratoires où l'on prépare les sérums curatifs contre les morsures, mais aussi contre diverses maladies infectieuses : typhus, malaria, etc. En face du bâtiment principal se trouve le parc aux reptiles, au milieu d'une pelouse. Il se présente comme un village de huttes semi-sphériques en ciment, pourvues d'une ouverture au niveau du sol. Le tout est entouré d'un fossé plein d'eau que borde du côté extérieur un mur de ciment, surmonté d'une grille à hauteur d'appui. Par-dessus ce mur, il est facile aux visiteurs d'observer ce qui se passe dans le parc. L'eau du fossé ne suffirait pas à empêcher l'évasion des serpents ; seul le mur vertical plongeant dans l'eau constitue un obstacle infranchissable. Les gardiens pénètrent dans le parc, armés de bâtons. Les bêtes n'ont du reste pas un air très agressif ; elles se chauffent paresseusement au soleil autour de leurs maisons. Il y a là toutes les variétés de reptiles que l'on rencontre au Brésil : serpents à sonnettes, jararacas, serpents-coraï, urutus, etc. Le spectacle de tous ces corps gisant pêle-mêle donne le frisson. Le parc n'a pas d'arbres, précaution utile, car seuls sont rassemblés là des animaux venimeux, et bien que ceux-ci ne grimpent pas volontiers aux arbres, la présence de ces derniers présenterait un danger pour le personnel, un serpent pouvant occasionnellement chercher refuge dans les branches.

Dans un autre coin du jardin est le parc aux serpents non venimeux ; là, les arbres sont nombreux et variés, et l'on voit de loin pendre dans les branches l'immense Gibora, long de plusieurs mètres et plus gros que le bras. Le plus souvent, l'énorme bête observe une immobilité complète. Dans le fossé qui entoure ce parc comme l'autre, s'ébat un crocodile adulte, et dans une cage spéciale très solide est enfermé le géant Surrucl, qui habite le bord des fleuves, et dont la force est un danger pour l'homme. Ce serpent vit dans l'eau autant que sur la terre. Ici et là, on aperçoit des lapins vivants, proie destinée à l'alimentation des reptiles. Ils jouent tranquillement et comme inconscients du danger, jusqu'au moment où un serpent jette sur l'un d'eux son dévolu et l'engloutit.

**La préparation du sérum**

Aux serpents venimeux, on ne donne aucune nourriture ; en captivité, ils observent un jeûne rigoureux. Cette abstinence est peut-être volontaire, mais il se peut qu'elle soit aussi imposée par l'état des mâchoires, que le prélèvement du venin endommage forcément plus ou moins. En général, ils meurent de faim au bout d'un an.

Les employés de l'institut ne témoignent vis-à-vis de leurs pensionnaires aucune crainte. En cas de morsure, ils ont toujours le contrepoison sous la main, et une injection de sérum les préserve de toute suite fâcheuse.

Ce sérum s'extrait du sang de mulets auxquels on a injecté du venin de serpent. Les mulets sont mithridatés, c'est-à-dire qu'on commence par leur injecter des doses de venin trop faibles pour les tuer ; puis la dose est augmentée petit à petit et l'organisme animal s'immunise graduellement, grâce à une production toujours plus active de contrepoison naturel. Cette immunité est transmissible à l'homme par injection intraveineuse du sérum de l'animal immunisé.

Il va sans dire qu'un mulet immunisé repré-

sente une grande valeur, car son immunisation exige beaucoup de temps et un tel sujet peut livrer des quantités de sérum appréciables. D'autre part, tous les mulets ne se prêtent pas à l'immunisation et il faut en inoculer plusieurs avant de trouver le sujet approprié. Aussi ces animaux sont-ils entourés de soins exceptionnels.

**Comment on se procure des « sujets »**

Comment le venin est-il enlevé aux serpents ? Il faut d'abord avoir des serpents, c'est l'essentiel ; et, pour s'en procurer en suffisance, l'institut met à la disposition de qui les désire des pièges et des boîtes aménagées pour le transport de deux serpents. Le transport gratuit est assuré par l'institut. Les bêtes ne sont pas payées en argent, mais en sérum immunisateur, à raison d'une ampoule par serpent. Or l'ampoule se vend au public 6 fr. 50 or. A qui envoie six serpents, l'institut fait cadeau d'une seringue à injections, valeur 37 fr. 50, avec notice sur la façon de s'en servir, si clairement rédigée que même un illettré peut se traiter soi-même. Les habitants du Brésil ont fort bien compris l'importance capitale de ce service, ce que l'on peut constater au nombre toujours plus considérable des serpents expédiés.

Il existe un sérum spécial pour chaque espèce de serpent. Chaque mulet est immunisé contre un venin à l'exclusion de tout autre. Pour être tout à fait en sûreté, il est bon de s'injecter les antidotes correspondant aux espèces de reptiles prédominantes au lieu de sa résidence. Il n'y a aucun inconvénient à avoir chez soi toute une collection de sérums en prévision de toute éventualité, car l'institut remplace gratuitement par du sérum frais le sérum ancien qui a perdu son efficacité initiale ; il suffit de renvoyer l'ampoule lorsqu'elle est vieille d'une année.

**Contes à la petite Jacqueline**

**Le ruisseau**

Il coule sous une voûte de verdure dorées, sous une grille de joncs entrecroisés, sous un rideau de cresson aux feuilles rondes. Comme les âmes très pures, il a un triple voile... Attends, petite bouche assoiffée : je te ferai goûter son eau fraîche ; je sais qu'elle est là, transparente, et je sais le creux profond comme une vasque où je pourrai puiser aisément. A force de suivre le ruisseau dans tous ses méandres, à force d'écarter de temps à autre ses trois voiles pour surprendre le rire argenté de sa face de cristal, j'ai fini par en connaître tous les aspects capricieux. Il y a des détours inattendus, dissimulés sous un redoublement de plantes retombantes, et des gouffres minuscules bordés de petites grèves de sable fin, où les oiseaux du ciel vont boire. Ils savent bien se glisser parmi les broussailles des rives sans accrocher leurs douces plumes chaudes ; ils boivent. Et puis ils restent là, reposés, heureux et fragiles ; ainsi tu restes, petite fille, lorsque tu sors de ton sommeil...

Il faudra que je connaisse ton âme, comme je connais le cours du ruisseau, et que j'en sache les détours et les élans rapides. N'est-elle pas aussi un cristal mobile, un cristal pur et frais caché sous un triple voile ?

L'eau qui court n'est pas muette comme les eaux dormantes. Tout lui est prétexte à gazouillis : une pierre qui émerge, une différence de niveau inattendue, une branchette qui s'est mise en travers du courant léger. Celui-ci aussitôt se divise, ou s'élargit en remous, ou encore bondit en une minuscule cascade ; et sa voix s'élève, si fraîche et si douce, que rien qu'à l'entendre on est reposé.

Qu'à ton âme aussi, mon amour, tout soit prétexte à chansons, même les obstacles de la vie !

Tout ce qui se penche au bord des berges se reflète dans le ruisseau ; tout, jusqu'au tremblement perpétuel des plus petites graminées !

La moindre herbe à son image verte, au fond de l'eau moirée, et les menues libellules, qui dansent incessamment au bout des joncs, pourraient suivre, dans le miroir fidèle, leurs évolutions capricieuses. L'oiseau qui vient boire sait qu'un autre oiseau pareil à lui, habite là, entre les berges, et viendra à sa rencontre lorsqu'il se penchera vers le courant. Aux endroits où le triple voile du ruisseau s'écarter, c'est le ciel lui-même qui se reflète dans l'eau pure ; alors, c'est un enchantement. Tantôt bleu doré, tantôt pourpre, quelquefois d'azur sombre et d'argent pâle, clouté d'étoiles, le ruisseau est resplendissant comme le grand velin céleste. La lune et le soleil tour à tour viennent lui sourire, le rafraîchir et le réchauffer, prêter un peu de leur splendeur millénaire au fugitif et frêle filet d'eau.

O mon enfant, fugitive et frêle toi-même, n'écarte jamais ton voile que pour refléter le ciel ! Lui seul peut t'éclairer, t'embellir et te sourire. Sans lui rien de durable n'existe autour de toi. Ton âme est un miroir fidèle, docile à la moindre empreinte, sensible au plus insaisissable reflet. Aussi je voudrais qu'il n'y ait que de la beauté penchée sur elle. Si je pouvais, cher ruisseau chantant, te tracer ta course à travers la vie ! Je te mènerais à travers la paix des champs et l'austérité serene des solitudes ; nous furions les villes salissantes, les routes où l'indifférence rôde, les fossés où l'on s'enlise. Tu ne connaîtrais, si je te servais de

guide, que la tranquillité riieuse des prairies et le calme auguste des bois, tu donnerais à boire aux oiseaux sauvages et tu emporterais dans ton cœur de cristal le souvenir des fleurs agrestes. Les plantes dont tu nourrirais les sèves te verseraient, en échange, toute l'haleine de leurs parfums. Tu serais bienfaisante, eau chérie, et tu ne rencontrerais pas l'ingratitude, car elle n'habite point les lieux solitaires où je te mènerais...

Mais tu dois suivre toute seule le chemin qui t'est réservé, et tu feras de mes bras un jour comme une source irrésistible. Je ne peux, hélas ! faire autre chose que mettre entre les mains de la Providence le fil bleu qui lie ton destin. Et comme devant l'eau d'une amphore renversée, mon doigt parfois s'amuse à ouvrir un parcours sinueux — que ce soit le doigt divin qui devant toi chemine à travers le monde, te menant par les prés, les cités et les bois, jusqu'à l'océan infini...

Fernand DEBARNOT.

**Guerre au bruit**

On avait annoncé, il y a quelques mois, que la préfecture de police de Paris se préparait à apposer, devant les hôpitaux et les maisons de santé, des plaques portant une croix rouge et ce simple mot : « Silence ! », afin de rappeler aux passants oublieux et principalement aux conducteurs de véhicules, que derrière ces murs des humains souffraient, auxquels tous les bruits — si souvent inutiles — qui dans nos rues sont incessants, sont dommageables et douloureux.

En applaudissant à cette initiative, qui n'a pas été, que nous sachions, poussée jusqu'à l'application, il est permis de trouver qu'elle demeurait dans des limites trop modestes. Il est dans d'autres maisons que les hôpitaux et les cliniques des malades à qui le repos est indispensable et pour lesquels le silence est une condition impérieuse de guérison. Au temps jadis, les gens fortunés avaient la ressource de faire épandre dans la rue une épaisse couche de paille qui amortissait les bruits et notamment le roulement des voitures. Notre circulation intensive aurait vite fait de réduire à néant cette litière. Peut-être, lorsque la préfecture de police aura fait confectionner ces plaques, pourrait-elle les louer aux particuliers qui ont un de leurs proches gravement atteint. Qui sait si cela n'arrêterait pas au moins quelques inconscients ou quelques je-m'en-fichistes dans leur néfaste besogne ?

Au reste, ce n'est là qu'une des faces du problème. Il est hors de doute que le bruit est, pour les bien portants aussi, un ennemi redoutable. Le travail au milieu d'un bruit continu est des plus pénibles. Il devient impossible quand le bruit est isolé et subit. Rien ne résiste à cette odieuse tyrannie. Les cerveaux et les nerfs de tous sont mis à rude épreuve par le charivari qu'on ne cherche même pas à amoindrir, qu'on prend plaisir, semble-t-il, à intensifier chaque jour. Si les maladies nerveuses augmentent de nombre au sein de notre vie à la vapeur, il est certain que le bruit y est pour beaucoup. Il ne nous est même pas épargné la nuit, et c'est vraiment aujourd'hui que l'on pourrait insinuer que « c'est pour veiller qu'on se couche à Paris ». Il serait temps d'enrayer, si l'on veut que notre système nerveux conserve encore quelque fonctionnement normal.

Or, la très grande majorité des bruits pourrait parfaitement être supprimée sans inconvénient. On risque, à les vouloir énumérer, d'en laisser de côté le plus grand nombre. Il est évident, toutefois, que la première place revient de droit à l'abus des appels sonores des trompes d'automobiles et des klaxons (défendus cependant). Les échappements libres complètent agréablement ce concert, qui devient parfait quand s'y joint le petit tremblement de terre provoqué par le passage des camions surchargés, mais rapides. Encore pourrait-on arguer ici des nécessités de la circulation. On nous accordera qu'elles n'entrent plus en ligne de compte quand il s'agit de propriétaires de voitures qui se font ouvrir à grand orchestre les portes de leur demeure ou qui attirent de la même façon l'attention de l'ami sous les fenêtres duquel ils sont parvenus. Faut-il aussi,

**PUBLIER SES ANNONCES**  
dans la Feuille d'avis de Neuchâtel c'est se faire connaître

**S'ABONNER**  
à la Feuille d'avis de Neuchâtel c'est le moyen de connaître

**Acheteurs petits et grands, FAITES L'UN**  
**Producteurs, négociants, FAITES L'AUTRE**

vos affaires s'en trouveront bien !

pour certains quartiers, signaler les sirènes d'usines, le plus souvent superflues et qui troublent les alentours à heures fixes, souvent matinales ou tardives ? Faut-il faire place à l'amateur de photographie qui, toutes fenêtres ouvertes, tourne soigneusement vers le dehors le pavillon de son instrument favori afin que personne n'en perde rien ? Ce ne sont là que des exemples ; on en trouverait d'autres par centaines.

Mais, n'est-ce que dans la rue que sévit le bruit sans excuse et plein de désagrément, sinon de danger ? Les maisons en sont-elles exemptes ? Sont-ils si rares ceux qui, rentrant chez eux à n'importe quelle heure, claquent les portes à toute volée sans se soucier des voisins ? Si nous étions justes, nous devrions reconnaître que nous précisons nous-mêmes à chaque instant contre la tranquillité des autres. Nous oublions aisément que le silence est une des formes de la politesse, laquelle s'en va avec les autres. Nous faisons notre tour souvent le mot de Courteline : « S'il fallait tolérer chez les autres ce qu'on se permet à soi-même, la vie serait plus tenable. »

C'est pourquoi il faut suivre le conseil que nous donne un homme d'affaires américain, vivant à Paris, M. Grenville Kleiser, lequel nous invite à nous remettre à l'école à cet égard et à refaire notre éducation et celle de notre entourage. Il suggère, à cet effet, une « semaine de silence » que nous organiserions chez nous. Les principes en sont les suivants : « Le bruit peut être supprimé, commencez dès aujourd'hui. Empêchez tout bruit inutile dans vos bureaux et chez vous. Défendez que l'on parle à haute voix, que l'on tienne des conversations oiseuses et que l'on claque les portes. Supprimez tout bruit superflu à chaque occasion opportune... Soulevez l'opinion publique en faveur de cette question vitale. Trouvez des arguments décisifs pour l'adoption de cette idée simple et mettez-la vous-même en pratique de façon à être un exemple vivant dans votre milieu. »

Il est tentant de penser, en effet, qu'en faisant l'éducation des particuliers, on fera celle du public. Ce n'est pas aussi certain que cela le paraît au premier abord, mais il n'en coûte rien d'essayer et ce sera toujours un commencement. Ce qu'il y a d'indéniable, c'est qu'il faut mener une croisade active contre le bruit inutile et dominateur. On peut avancer sans crainte d'exagération que la santé, pour les habitants des grandes villes, est à ce prix.

Dr Henri BOUQUET.

**Les paiements en marchandises**

Pendant les époques prospères et lorsque la banque change immédiatement un billet contre sa valeur en espèces, les contractants ne se préoccupent guère de la manière dont sont payées les sommes dues.

Il est sans doute agréable d'avoir en poche quelques pièces de dix ou de vingt francs ; mais l'on préfère sans hésiter de bons billets, qui ne pèsent rien et se glissent aisément dans un portefeuille. Personne ne songe à emporter des rouleaux d'or, lourds et encombrants pour la poche d'un habit.

Cependant, lors de la période des assignats, on lisait parfois, dans certains actes, des clauses à la forme vieillotte qui prévoyaient des paiements en bonnes espèces d'or ou d'argent. Et il est arrivé, en ces temps-là, que tel champ avait été payé avec des écus. Ces écus étaient enfermés dans des sacs que l'on mena dans une voiture jusqu'au domicile du vendeur. De tels procédés nous paraissent aussi fantastiques, aussi arriérés que le mode de locomotion des rois fainéants.

Du simple point de vue historique, il peut être intéressant de voir comment, en Allemagne par exemple, les particuliers cherchèrent à se mettre à l'abri de cette terrible maladie monétaire : l'inflation, dont l'économiste Jules Descamps a écrit : « L'inflation, c'est la mort des monnaies, c'est la hausse continue des prix, la baisse continue du change, la ruine de l'économie et du crédit. »

Empruntons à une thèse fort remarquable de Léon de Soyé quelques renseignements sur la situation de l'Allemagne de 1922 à 1924 :

L'agriculture, la première, s'est libérée du mark-papier. Cela lui fut facile. Elle détenait les produits du sol qui sont, au premier chef des valeurs stables. Aussi, dès 1922, les agriculteurs allemands pratiquèrent les baux en seigle. Bientôt l'industrie, inquiète de la chute vertigineuse du mark, l'abandonna, elle aussi, et prenait pour unité de mesure le quintal de charbon. Mais ce qui fut le plus curieux, c'est que les Etats particuliers de l'empire allemand et les villes, ne trouvant plus de prêteurs en marks, se virent contraints d'emprunter en marchandises. En novembre 1921, l'Etat d'Odenbourg émettait des obligations de cent vingt-cinq kilos de seigle, remboursables en quatre ans à cent cinquante kilos de seigle ou son équivalent. Le total de l'emprunt était de six mille tonnes de seigle. L'Etat de Mecklembourg-Schwerin suivait l'exemple donné en émettant des obligations de cinquante kilos de seigle, qui produisaient un intérêt de deux kilos et demi de même seigle. Les usines à gaz de Bade émettaient des obligations charbon, pour un total de onze cent mille tonnes de charbon : noix de charbon gras flambant No 4. L'Etat prussien émit des emprunts potasse. La ville de Hambourg, un emprunt bois. La ville de Trèves, un emprunt lignite. Les créances hypothécaires se consentaient aux mêmes conditions : seigle, charbon ou bois ; et leur intérêt se payait en kilos de seigle, charbon ou bois.

Tels furent les procédés qu'employèrent les citoyens allemands pour se défendre, au moins

en partie, contre la ruine qui les menaçait à mesure que le mark perdait sa valeur. Procédés qui n'ont, d'ailleurs, rien de nouveau, et que l'ancien régime a bien connus. Rappelons-nous le paiement en blé, si généralement employé pour les fermages dans les provinces françaises les plus riches. C'est ainsi que, dans une étude de notaire, en Beauce, l'on conserve un vieux document historique, un précieux petit carnet, sur lequel les cours du blé à Noël et à Saint-Remy sont notés, année par année, depuis le XVI<sup>me</sup> siècle, parce qu'ils servaient au calcul des fermages...

Aux mêmes maux, les mêmes remèdes.  
P. de T.

**Besançon et l'horlogerie**

Sait-on comment l'horlogerie fut implantée à Besançon ? M. Jean-Bernard nous l'apprend dans ses « Lettres révolutionnaires ». C'était en 1791. Deux députés, Bassol et Bernard de Saintes furent envoyés en mission dans les montagnes neuchâtelaises où l'on savait qu'une nouvelle industrie, des plus intéressantes, était en train de prendre un essor considérable. C'est à la suite de leur voyage à la Chaux-de-Fonds et au Locle qu'ils fondèrent l'industrie de l'horlogerie dans la cité bizontine.

Des avantages de tous genres furent accordés aux horlogers du Locle, de la Chaux-de-Fonds et d'ailleurs, qui voulurent immigrer en France : facilités de transport de mobiliers et d'outillage, exemption des droits de douane, indemnités de logement, avance de matières d'or et d'argent pour la fabrication des boîtes de montres, etc.

Six mois après, plus de mille ouvriers suisses étaient installés à Besançon.

On acheta, à cinq kilomètres de la ville, à Beaurup, un important domaine où on installa « l'horlogerie nationale » où l'Etat entretenait deux cents apprentis. A côté de l'institution officielle, des fabricants particuliers vinrent de Suisse s'établir et créèrent de nombreux ateliers privés ; en 1794, on comptait, à Besançon, deux mille ouvriers du Locle et de la Chaux-de-Fonds.

**Nouvelles diverses**

**Funeste erreur.** — On annonce d'Amiens qu'une infirmière attachée à la pharmacie de l'asile d'aliénés de Dury, Mlle Lecomte, avait été chargée de distribuer des médicaments divers aux aliénés malades. Elle remit au chef de salle Justin une bouteille destinée à un malade, M. Emile Demoyelle, qui souffrait de rhumatismes. Le chef de salle fit absorber de force à M. Demoyelle le contenu du flacon. Or, celui-ci renfermait du salicylate de méthyle destiné à des frictions. M. Demoyelle succomba quelques instants après. Le parquet d'Amiens est saisi.

**En assistant à un sauvetage.** — On apprend de Gand qu'un jeune écolier, Séraphin Wieme, tomba dans la Lys. Plusieurs passants se portèrent à son secours, mais ne ramenèrent qu'un cadavre. Cependant, un public fort nombreux s'était massé sur le quai. Une poussée s'étant produite, le garde-fou avait cédé et sept personnes avaient été précipitées dans la rivière. Elles furent heureusement repêchées par trois courageux témoins.

**La négligence d'un médecin.** — Une jeune Américaine avait été opérée, il y a plus de deux ans, par un chirurgien new-yorkais. Cette opération n'avait pas mal réussi. Cependant, il y a quelque temps, cette jeune fille se sentant dans le corps quelque chose d'insolite, alla consulter un médecin londonien. Les rayons X révélèrent la présence d'un instrument de 20 cm. de long, laissé là par le chirurgien.

**Un végétal octogénaire.** — On sait que certaines plantes atteignent un très grand âge. C'est le cas surtout pour certains arbres géants des tropiques. Il est plus rare, par contre, de trouver des plantes d'ornement qui atteignent un grand âge. C'est le cas cependant d'un géranium géant qui se trouve sur la galerie du Gottstatterhaus, à Bienne, qui est âgé de 80 ans. Il a une hauteur de deux mètres et une circonférence de 20 cm. Il porte actuellement 50 fleurs d'un beau rouge qui font l'admiration des amis des fleurs.

**Mercuriale du Marché de Neuchâtel**  
du jeudi 21 juillet 1927

les 20 litres		le paquet	
Pommes d'été . . .	3.20 3.60	Carottes . . .	.15 .15
Pois . . . . .	2. . . 3.20	Poisreaux . . .	.40 .40
Haricots . . . .	3.50 4. . .	Oignons . . . .	.15 .15
la pièce		le ½ kilo	
Choux . . . . .	.40 .30	Abriçotts . . .	.70 .75
Laitues . . . . .	.40 .45	Pêches . . . . .	.65 1. .
Choux-fleurs . .	.20 .80	Raisins . . . . .	.65 1. .
Concombres . .	.10 .40	Cerises . . . . .	.65 .70
le kilo		le kilo	
Pommes . . . . .	.70 1. .	Beurre en motes	2.60 . .
Poires . . . . .	1.40 2. .	Fromage gras .	1.25 1.50
Prunes . . . . .	.80 1.40	» demi-gras	1.25 1.50
l'ain. . . . .	.54 . .	» maigre . . .	.90 . .
la botte		le ½ kilo	
Radis . . . . .	.40 . .	Miel . . . . .	2.50 3. .
la douzaine		le kilo	
Œufs du pays	1.90 . .	Viande bœuf .	1.20 2. .
le litre		le kilo	
Lait . . . . .	.34 . .	» vache . . .	1. . 1.80
		» veau . . . .	1.60 2.50
		» mouton . .	1.70 2.60
		» cheval . . .	.50 1.50
		» porc . . . .	. . 2.25
		Lard fumé . .	2.50 . .
		» n. fumé . .	2.25 . .

# Une affaire Dreyfus aux Etats-Unis

M. William Martin a pris la peine d'étudier le cas des deux Italiens Sacco et Vanzetti ; il publiait hier dans le « Journal de Genève » le résultat de ses recherches. Cette affaire est effrayante. Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs la partie de l'article Martin qui relate les faits et les conclusions auxquelles est arrivé notre confrère. Voici :

Le 15 avril 1921, deux hommes, dont le contremaître d'une fabrique de chaussures dans laquelle travaillait l'Italien Sacco, sont assassinés et dépouillés de 15,000 dollars par cinq bandits qui, disent les témoins, « avaient l'air d'Italiens ». Peu après, Nicola Sacco, pauvre cordonnier chargé de famille et son ami, le marchand de poissons ambulante Bartolomeo Vanzetti sont arrêtés. On ne leur reproche pas le crime, tout d'abord, mais le fait de posséder des armes. Les deux inculpés, révolutionnaires notoires, organisateurs de réunions anarchistes, mentent, pour échapper à la déportation dont ils sont menacés. Ces mensonges attirent sur eux l'attention du Parquet, et ils sont chargés du meurtre de South-Baintree. Malgré leurs dénégations, bien qu'on n'eût pas tenté de retrouver leurs complices — les bandits étaient au nombre de cinq — et qu'aucune preuve décisive n'eût été apportée contre eux, les deux Italiens furent condamnés à mort par le juge Thayer.

L'opinion publique eut aussitôt la sensation d'une erreur judiciaire. Des hommes éminents et irréprochables, des professeurs de droit, des juges à la Cour suprême, s'efforcèrent d'établir l'innocence des condamnés. Et ils y parvinrent dans une mesure suffisante, pour justifier la réouverture du procès.

Le consul d'Italie à Boston a déclaré sous serment qu'à l'heure du crime Sacco était en sa présence ; de nombreux Italiens ont affirmé avoir acheté, à cette même heure, des poissons à Vanzetti. Enfin, en novembre 1925, un criminel, détenu à Boston, avoua avoir pris part au crime avec une bande d'assassins dont il donna les noms.

Malheureusement, entre temps, la politique s'était emparée de cette affaire. Dans le monde entier les socialistes et les communistes avaient exploité les noms de Sacco et de Vanzetti contre l'ordre bourgeois. Des actes terroristes furent tentés ou commis. D'autre part, dans la Massachusetts, l'opinion conservatrice se mit à penser que le prestige de la société exigeait que le jugement fût exécuté ; la question divisa les partis et les élections se firent en partie sur cette plate-forme.

Par une monstruosité de la procédure pénale du Massachusetts, il s'est trouvé, en outre, que le juge appelé à trancher l'affaire en appel a été le même qui avait prononcé le premier arrêt, et qui avait été promu entre temps. Plutôt que de reconnaître son erreur ou sa légèreté, il a con-

firmé le jugement de première instance qui est devenu exécutoire.

Pourtant, on n'a pas osé jusqu'ici l'exécuter. Le gouverneur du Massachusetts, M. Fuller, probablement prisonnier de ses électeurs, n'a voulu ni user de son droit de grâce ni laisser périr les deux malheureux. Il a ajourné de mois en mois l'exécution. Depuis plus de six ans, Sacco et Vanzetti expient en prison un crime qu'ils n'ont apparemment pas commis, dans la torture morale que représente la menace suspendue sur leur tête.

Tout indique que Sacco et Vanzetti ont été condamnés, non comme assassins, mais comme révolutionnaires. Le juge a admis, sans preuve, non pas qu'ils avaient commis le crime dont ils étaient accusés, mais qu'ils étaient capables de l'avoir commis. Ce qui est bien la plus grande iniquité que l'on puisse concevoir.

On ne peut se défendre de l'impression qu'ils ont été condamnés aussi, et ceci est plus grave encore, comme Italiens. Il est inconcevable qu'on eût pu les traiter comme on l'a fait, s'ils avaient été citoyens américains. L'opinion publique ne l'eût pas permis. Mais, il est malheureusement trop vrai qu'en Amérique les émigrants pauvres sont souvent considérés comme des humains de seconde catégorie.

Il ne s'agit pas de savoir si les deux condamnés sont sympathiques ou non ; il s'agit uniquement de savoir s'ils sont innocents ou coupables du crime pour lequel ils ont été condamnés. S'ils sont coupables, la preuve doit en être faite par un nouveau procès. S'ils sont innocents, le prestige de l'Etat exige, non pas que le jugement rendu soit exécuté, mais qu'il soit cassé au plus tôt. Les partis bourgeois, dans le monde entier, ne sauraient commettre une faute plus grave que de se solidariser, par esprit de parti, avec un crime, et de laisser aux socialistes le monopole de la défense de la justice.

C'est pourquoi nous sommes heureux de pouvoir, en accord avec les traditions de ce journal, joindre notre voix à celle de tous les hommes qui demandent au peuple américain d'exiger que le dernier mot reste à la Justice. W. M.

Il est impossible de ne pas faire écho à l'appel de M. Martin et de ne pas s'associer aux remarques du « Popolo d'Italia », quand ce journal dit :

« Cinq ans de captivité, d'agonie et d'attente du réveil, le matin, pour la dernière toilette ; cinq ans, c'est vraiment trop. »

La population de Massachusetts craint la révision, qui porterait un coup mortel à la justice américaine. Cette susceptibilité est vraiment exagérée car la révision d'un erreur judiciaire n'a jamais déshonoré un Etat. Au contraire, tout le monde serait heureux de pouvoir rendre hommage à l'objectivité de la justice du jeune Etat américain qui lutta jadis avec énergie contre l'esclavage. »



Le palais de justice de Vienne après l'émeute

et l'on peut croire que les leçons que nous retiendrons de nos observations quotidiennes, contribueront à nous occuper plus attentivement encore de l'éducation physique qui doit s'harmoniser avec le développement intellectuel. C'est seulement ainsi que nous aurons une jeunesse moralement et physiquement bien développée, qui saura apprécier sainement les choses de la vie et en surmontera les obstacles.

A. DROUVEV.

## Mussolini refuse un monument trop laid

On lit dans « Comedia » que la jolie ville d'Arezzo, patrie de François Pétrarque et du divin Arétin, du nom de cette ville, connaît en ce moment des jours troubles. Désireuse d'honorer la mémoire de l'un de ses grands hommes, et Pierre l'Arétin ayant déjà sa statue, les habitants d'Arezzo allaient voir s'élever sur la place de l'admirable dôme une grande statue à la mémoire de Pétrarque, élevée par les frais d'un comité. Or, non seulement le gouvernement a refusé toute contribution à l'érection du monument, mais encore il l'a interdite. Le motif ? La laideur de cette statue, qui nuirait grandement à l'harmonie de la place sur laquelle on voulait l'élever. Cette décision fut prise à la suite d'une lettre adressée à M. Mussolini par des écrivains et des artistes protestants et contre les dimensions énormes et disgracieuses du monument, et contre l'œuvre elle-même, d'un art plus que discutable.

Retenons ce passage de la lettre : « Ce n'est pas parce que plusieurs centaines de mille francs ont été gaspillés déjà pour cette œuvre, que le fascisme peut permettre de déshonorer l'esthétique d'une noble ville et de rabaisser le goût italien aux yeux du monde. »

M. Fedelle, ministre de l'instruction publique, intervint alors sur l'ordre direct du duc. Les protestations des gens du comité ne manquèrent pas d'avoir lieu. Le ministre leur adressa alors ce communiqué :

« Le ministre, après avoir examiné de nouveau la question du monument à François Pétrarque, à Arezzo, a décidé de suspendre toute contribution de l'Etat et d'interdire l'érection du monument sur la place dont la beauté serait de ce fait grandement diminuée. »

## La mouche domestique

Le mot « domestique » m'a paru aujourd'hui bizarre, accolé au nom de ce redoutable ennemi qu'est la mouche. Evidemment, à la voir folâtrer, tourbillonner gaiement, à se fier aux apparences, on ne pourrait supposer toute la malaisance dont elle est capable — inconsciemment soit, mais néanmoins les faits sont là. Or, afin d'être à même de combattre les mouches, il faut connaître leur vie et leurs mœurs. Habituellement les femelles pondent leurs œufs sur les fumiers ou autres matières en putréfaction. Au bout de douze heures déjà, les œufs éclosent et donnent de petites larves, des asticots, qui, après quatre à cinq jours, produisent des nymphes. Après trois autres jours, les mouches s'en échappent.

Comme la mouche pond environ 120 œufs, qui se développent en une dizaine de jours, les descendants d'une seule femelle atteindront en deux mois le chiffre d'environ un demi-million. Heureusement qu'il arrive malheur à la majeure partie de ces diptères !

Pouvons-nous combattre efficacement cette gent dangereuse ? Oui, mais seulement jusqu'à un certain point. Avant tout, nous devons protéger les aliments contre les mouches, aussi bien dans les logements que dans les magasins et aux étages. L'usage du placard, du garde-manger est pour cela indispensable. Ensuite, nous devons empêcher les mouches de s'introduire dans nos habitations, en ne laissant pénétrer que peu de lumière dans les chambres que l'on veut préserver. Les ouvertures de celles-ci doivent être défendues par des toiles métalliques ou des filets à mailles étroites. Il faudra aussi détruire, par tous les moyens possibles, les mouches qui pénétreraient dans une maison : pièges en verre, papier à glu, poudre de pyréthre.



M. Elvezio BORELLA  
avocat et syndic de Mendrisio (Tessin) qui succédera au Conseil national à M. Alberto Vigizzi

vapeurs de crésyl, etc. Le formol surtout peut rendre là d'excellents services. On disposera de distance en distance des assiettes contenant de la solution commerciale de formol, diluée de huit fois son volume d'eau pure, d'eau sucrée ou de lait. Les mouches y viendront tremper leur trompe, sucer avidement le liquide et bientôt elles retomberont mortes. Leurs cadavres seront à incinérer. On fera bien aussi de soumettre à un nettoyage antiseptique les objets où les mouches ont déposé leur piquet fécal. L'huile de laurier avec laquelle on frotte les meubles éloignera bien les mouches ; mais éloigner n'est pas détruire.

La meilleure arme contre les mouches est de combattre leur reproduction dans ou près des habitations. Il faudra en éloigner les débris de toute sorte, les dépôts d'ordures, les fumiers. Si cela n'est pas possible, on aspergera ces substances avec des matières capables de tuer les larves : lait de chaux, solution de sulfate de fer, huile de schiste, mélangée avec sa partie égale d'eau. A la campagne, les coins de mur où se rassemblent parfois les mouches sont à flamber, et les étables, les écuries, les cabinets d'aisance sont à passer au lait de chaux deux fois par an.

Il faudra aussi tenir compte des nombreux ennemis naturels des mouches : les araignées qu'on extermine à tort, certaines guêpes, les oiseaux chanteurs. L'homme a encore un autre puissant auxiliaire qui détruit des quantités de mouches, « l'empusa musca » : C'est un champignon, de la famille des entomophorées, qui vit en parasite dans les corps des mouches et se nourrit de tous leurs organes. On observera, en effet, souvent un cadavre gonflé de mouche, collé à une vitre ou à un mur et entouré d'une espèce de poussière blanchâtre. Ce sont précisément les spores du précieux champignon. Si d'autres mouches viennent à toucher ces spores, elles sont à leur tour infectées et périssent rapidement par les germes de l'empusa, qui pénétrant dans leur corps. Les cadavres de mouches, attaqués par ce champignon, ne sont donc pas à éloigner : ce sont autant de pièges qui détruisent des quantités de ces insectes dangereux.

Faisons donc la guerre aux mouches : nous éviterons ainsi une source multiple de maladies et rendrons les plus grands services à l'hygiène publique.

(« Tribune de Genève ».)

P. S.

## Fête des vignerons

Les chars et les attributs

Le comité des chars et des attributs avait entre autres à s'occuper de la construction ou de l'aménagement de dix-sept chars. Ce sont naturellement ceux de Palès, de Cérés et de Bacchus qui lui ont donné le plus de travail. Construits d'après les directions de M. E. Biéler, le peintre de la fête, ces véhicules sont de style grec primitif. Les lignes en sont d'une impeccable netteté, et cela, en quelque sorte, les apparente aux conceptions modernes de nos artistes. Les roues, en bois plein, supportent un socle puissant surmonté, pour les chars de Palès et de Cérés, d'un léger dais soutenu par quatre colonnettes. Sur le char de Bacchus, le dais est remplacé par des pampres jaillissant de vases étrusques et le jeune dieu prendra place sur un lit de repos. Des dessins grecs, une vive coloration, donnent à ces chars, rigoureusement de leur époque, un aspect à la fois original et imposant.

Ajoutons que les chars de Palès et de Cérés seront traînés chacun par quatre bœufs au joug, alors que le char de Bacchus sera attelé de quatre chevaux noirs.

Les chars des vanniers, bûcherons, forgerons, tonneliers, faneurs, moissonneurs, etc., sont fort bien réussis. Dans le vaste chantier où ces véhicules sont l'objet des derniers soins, figurent encore un pittoresque pressoir datant de 1706, une vieille charrette au soc en bois qui a déjà participé à de précédentes fêtes des vignerons, ainsi que d'authentiques chars à bancs, de forme ancienne.

A signaler que pour tout ce qui concerne la montagne, le comité des chars et attributs a reçu une aide précieuse de la part des Fribourgeois. Ceux-ci s'occupent notamment d'équiper entièrement le char du chalet et le musée gruvérien de Bulle s'est dessaisi de superbes harnais en faveur de la fête.

Les attributs sont aussi nombreux que variés. Les artisans du pays ont en effet confectionné un grand nombre de faulx, râtaux, thyrses, houlettes, brandes, seilles, corbeillons, etc., ainsi que près de 15,000 magnifiques fleurs artificielles, ressemblant à s'y méprendre à des fleurs naturelles. Elles n'ont rien de ravir quantité de fleurantes et de jeunes gens des troupes du Printemps, de l'Eté et de l'Automne.

## L'anneau de la reine

On vient de vendre à Londres, un bijou historique qui rappelle un drame d'amour assez peu connu ; il s'agit d'une bague en or ciselé, ornée d'un camée reproduisant le profil de la reine Elisabeth d'Angleterre (1558-1603). Elisabeth avait fait cadeau de cette bague au comte d'Essex qui lui donna une marque tangible de son amour, et, en la lui donnant, elle lui avait juré que « quels que soient les crimes dont ses ennemis pourraient l'accuser, ou quelles que soient les fautes dont il pourrait se rendre coupable à l'égard de la reine, elle lui pardonnerait tout dès qu'il lui aurait fait parvenir cet anneau ». Or il arriva que les ennemis du comte accusèrent celui-ci d'avoir calomnié la reine et d'avoir dit, entre autres, qu'elle avait l'esprit aussi contrefait que le corps. Le comte d'Essex, tout favori qu'il était, fut arrêté, jugé et condamné à mort. La reine pensait qu'Essex allait lui retourner la bague pour témoigner de sa

loyauté ; elle attendit anxieusement, elle espéra jusqu'à l'heure de l'exécution, l'anneau ne lui fut pas rendu et le comte mourut sur l'échafaud (1601).

Voici ce qui était arrivé : le comte d'Essex avait donné l'anneau à une de ses parentes, la comtesse de Nottingham, en la suppliant de le porter immédiatement à Elisabeth ; le comte de Nottingham, ayant eu vent de la chose, entendit à sa femme de s'acquiescer de cette commission et elle n'osa pas désobéir à son mari ; Nottingham haïssait le comte d'Essex, il désirait sa mort et il fut satisfait.

Quelque temps après, au moment de mourir, la comtesse de Nottingham, prise de remords, fit appeler la reine à son lit de mort, lui raconta ce qui s'était passé et lui demanda pardon. Elisabeth dit à la moribonde que Dieu lui pardonnerait peut-être, mais qu'elle ne pouvait pas lui accorder son pardon. Elisabeth, au dire des chroniqueurs, désespérée, refusa toute nourriture et tous médicaments. Elle passa des jours et des nuits assise sur le plancher, le regard fixe, les doigts pressés sur ses lèvres, et elle mourut vingt jours plus tard.

Quant à la bague, elle fut remise à la fille du comte d'Essex, lady France Devereux ; elle resta deux siècles dans cette famille puis elle passa aux mains de la famille Thynne, et, en 1911, à la mort du dernier membre de cette famille, elle fut achetée par lord Michelham qui la paya 85,300 fr. (« Tribune de Genève ».)

## Bibliographie

Le livret officiel de la Fête des Vignerons qui sort des presses de Jayet et Diebold, imprimeurs-éditeurs à Vevey, est une élégante plaquette de plus de cent pages. Une couverture en papier à la coupe, illustrée du motif décoratif gravé par René Martin, l'habile à la moderne.

Quant au texte, il comporte, outre les notices traditionnelles sur Vevey et la Fête des vignerons, tous les enseignements sur l'organisation et le programme de la fête, et, surtout, le poème de Pierre Girard, sur lequel Gustave Dorat modèla sa musique. Ce poème renouveau de façon juvénile et artistique le sujet éternel du cortège des saisons et des travaux champêtres. En vers agiles, évocateurs de claires visions imagées, M. Pierre Girard nous tient un langage tour à tour grave ou plaisant, émouvant ou badin, selon qu'il magnifie le pays, les divinités des saisons, les peines et les plaisirs des populations rurales.

Enfin, l'ouvrage est orné de nombreuses illustrations, rappelant entre autres chacune des Fêtes des vignerons de 1791 à 1905.

Par la forme et par le fond, le Livret officiel est indispensable à qui voudra connaître la Fête de 1927.

Album officiel de la Fête des Vignerons, Vevey 1927. — Editeurs : Société de l'imprimerie et lithographie Klausfelder S. A., Vevey ; librairie Payot et Cie, Lausanne.

Il est signé Ernest Biéler, c'est-à-dire de l'artiste même qui a conçu, dessiné, créé les maquettes et les décors de la fête avec un talent et une fraîcheur d'inspiration remarquables. Fidèle interprète des groupes les plus pittoresques de la troupe d'Automne, de l'Eté, du Printemps, de l'Eté et de l'Automne, résumés descriptifs d'environ 2000 costumes, cet ouvrage restera par excellence le témoin d'une manifestation dont on voudra fréquemment se remémorer les fastes et l'éclat.

Présenté sous la forme d'un dépliant, développant une frise de sept mètres de longueur, cet album officiel donne en quelque sorte la quintessence des cortèges de la Fête des vignerons. La disposition en est heureuse. Elle a permis à l'auteur d'arriver à des groupements possédant infiniment de charme et d'allure ; elle l'a autorisé à camper ses personnages dans des attitudes qui sont l'expression même du mouvement et de la vie. Si le dessin est parfait, la couleur n'est pas moins. Elle a la légèreté du pastel, le fondu de l'aquarelle, de la verve et du mordant quand le sujet s'y prête. Aussi l'ensemble, parfaitement équilibré et suggestif, donne-t-il un album d'une haute tenue artistique, supérieur en tant que présentation et conception à quantité d'ouvrages de ce genre.

## Extrait de la Feuille officielle suisse du commerce

— La raison Mina Jeanneret-Montandon, épicière, à la Chaux-de-Fonds, est modifiée ensuite de divorce de la titulaire. Cette raison sera désormais Mina Montandon.

— Le chef de la maison Charles Roulet, à la Chaux-de-Fonds, est Charles-Henri Roulet, de la Sagne et des Ponts, domicilié à la Chaux-de-Fonds. Importation, exportation et fournitures d'horlogerie.

— La Société « l'Economie », société coopérative, à Boudry, est radiée d'office ensuite de dissolution survenue le 28 février 1889.

— Le chef de la maison Robert Schallenberg, coiffeur pour dames, à Neuchâtel, est Robert Schallenberg, y domicilié.

— La raison Louis Matthey, fabrique Agnart, fabrication, achat et vente de bracelets en tous genres et de tout ce qui se rattache à cette branche ; fabrication des verres de montres fantaisie et des bracelets plaqué or et argent, à la Chaux-de-Fonds, est radiée ensuite de faillite prononcée à la Chaux-de-Fonds, le 20 juin 1927.

— Il a été constitué à la Chaux-de-Fonds, sous la raison sociale Chapelle 4 S. A., une société anonyme ayant son siège à la Chaux-de-Fonds et pour but l'acquisition, l'exploitation et la vente de l'immeuble rue de la Chapelle 4, avec son sol et terrain de dégauchement. L'acquisition de ces immeubles a lieu, pour le prix de 33,000 francs. La durée de la société est illimitée. Le capital social est de 5000 francs, divisé en 10 actions nominatives de 500 fr. chacune. La gestion des affaires sociales est confiée à un conseil d'administration composé d'un à trois membres. Pour le premier exercice social expirant le 30 juillet 1928, le conseil d'administration est composé d'un seul membre en la personne de Fritz Geiser, négociant, domicilié à la Chaux-de-Fonds.

— La Société des négociants en tabacs et cigares de Neuchâtel-Ville, association ayant son siège à Neuchâtel, est radiée d'office sur l'ordre de l'autorité de surveillance, en application de l'ordonnance complétant le règlement sur le registre du commerce.

— L'Association Société suisse des commerçants, section de Neuchâtel, ayant son siège à Neuchâtel, a décidé sa radiation au registre du commerce, attendu que son inscription n'est plus nécessaire.

## EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

— L'état de collocation modifié à la suite de productions tardives des créanciers de la faillite de Jean-Malret, Charles, pierres fines pour assortiments, aux Brenets, peut être consulté à l'office du Locle.

— 12 juillet. Suspension de liquidation de succession répudiée de Gérold-Frédéric Pfloffer, quand vivait, boucher, à la Chaux-de-Fonds. Si aucun créancier ne demande d'ici au 26 juillet 1927 inclusion de son nom dans le tableau de la liquidation en faisant l'avance des frais nécessaires, la liquidation sera clôturée.

— Contrat de mariage entre Kissling, Jules Roynold, commis, et Emery, Irène-Berthe, sans profession, domiciliés à la Chaux-de-Fonds.

— Contrat de mariage entre André-Charles Durig, mécanicien, et Frieda Reinmann, ménagère, domiciliés à Bôle.

— L'état de collocation des créanciers de la faillite François Belin, maroquinier, à la Chaux-de-Fonds, est déposé à l'office où il peut être consulté. Les actions en contestation doivent être introduites jusqu'au 30 juillet 1927, à défaut le dit état sera considéré comme accepté.

— L'état de collocation des créanciers de la faillite Stuzli Georges, mécanicien, à la Chaux-de-Fonds, est déposé à l'office où il peut être consulté. Les actions en contestation doivent être introduites jusqu'au 30 juillet 1927, sinon le dit état sera considéré comme accepté.

## Chronique genevoise

(De notre correspondant)

Genève, 19 juillet.

Nous avions à Genève un Carrefour des écorchés. C'était, au bas de la Corratierie, la place Bel-Air. Il y en aura bientôt un second à l'intersection de la rue du Stand et du boulevard Georges Favon, à deux pas du pont de la Coulorennière, et un troisième, si la circulation s'y amplifie dans les proportions actuelles, du fait des usines des Acacias, sur la place du temple de Plainpalais. Malgré les petits disques et plaques indicatrices — parc à autos, stationnement interdit, sens unique, circulation interdite — et les gestes désespérés de Pandore et de son bâton blanc, les accidents sont moins que rares. Il ne fait pas bon, aujourd'hui, passer certaines rues, certains carrefours entre midi et midi dix. Il est de ces endroits minuscules qui voient, en ces dix brèves minutes, passer, se croiser et s'éviter tant bien que mal, plutôt mal que bien — vu l'insuffisance d'éducation et de connaissance du code de la route de trop nombreux cyclistes et autres usagers « roulants » de la chaussée — des milliers et des milliers de bécanes, de motos, d'autos, de camions, de side-cars et autres engins à pétarades. Le passant, le vulgaire piéton, passe quand il peut, et il n'en mène pas large. C'est merveille, par exemple, que lors de la récente fête des fleurs, il ne se soit pas produit d'accident au débouché du pont et de la rue du Mont-Blanc sur les quais Wilson et des Bergues. La police, en cet endroit ultra congestionné en l'occurrence, a opéré des merveilles.

Car il n'y a plus d'illusion à se faire ; Genève est terriblement congestionnée ; certaines de ses rues ne suffisent absolument plus à une circulation décapée, sinon centuplée, depuis un quart de siècle. Où est le temps où vous traversiez la Corratierie en flânant, le nez dans un journal ou un bouquin ; où, dans la même rue, on s'atroupait, impavide, entre onze heures et midi sur la chaussée, pour écouter les violons languoureux des Alessandro ?

Comme c'est dans cette artère et dans les Rues Basses et du Rhône y aboutissant que le mal est le plus caractérisé, on a cherché depuis longtemps à détourner une partie de la circulation. Entreprise presque impossible il y a une dizaine d'années encore parce qu'il eût fallu effectuer une trouée formidable sous la colline de la Cité et plus loin sous la vieille ville, et, partant, consacrer à cette œuvre de Titans un nombre fantastique de millions. Aujourd'hui, la question se présente sous un autre aspect. La vieille ville, éventrée entre la Grand'Rue et la Rôtisserie, est radicalement transformée. La place des Trois-Perdrix, quasi introuvable il n'y a pas si longtemps pour les « non initiés », perdue dans un fouillis de hautes et rébarbatives blocs insalubres dont on aimait à admirer le déferlement des toits, du haut de Saint-Antoine, la place des Trois-Perdrix est devenue un parc de verdure. Or, cette place étant à un niveau sensiblement égal à celui de la Place Neuve, deux de nos plus hardis architectes ont jugé le moment venu de poursuivre l'œuvre commencée, par la trouée d'une place à l'autre, plan grandiose, complet, qui prévoit l'avenir et ses possibilités, très réalisable techniquement, à base financière aussi solidement étudiée que séduisante. Ce plan prévoit une percée, partie en tranchée, partie en double tunnel, sous la maison et la terrasse de Saussure, débouchant en éventail de vingt sept mètres à sa plus grande largeur, non loin du sommet de la Corratierie, dans l'axe de la rue Bovy-Lysberg. Ce tunnel est assez court pour ne pas être obscur, et la nouvelle voie, par une coupure pratiquée dans la Corratierie, permettrait encore, sur la rue Bovy-Lysberg, et jusqu'au boulevard Georges Favon où celle-ci aboutit un nouveau dégagement tel que celui qui fut opéré un peu plus bas, à la hauteur de la rue du Stand.

A la place Neuve, l'aspect de la Terrasse ne serait pas sensiblement modifié, si ce n'est qu'en lieu et place des immeubles qui la flanquent sur sa gauche en montant, elle abriterait, dans la tranchée creusée en cet endroit, une série de nouveaux magasins. Ce vaste plan d'artère parallèle aux Rues Basses et prolongée jusqu'au boulevard Georges Favon supprime encore et sans grand dommage, si ce n'est pour les amis de vieilles mesures plus ou moins pittoresques, la rue Bémont et le dernier « dô-

me » de la Cité, où la percée débouche sur une perspective grandiose.

Travaux cyclopéens, qui prévoient en outre — la partie du problème par laquelle il fallait séduire les autorités et le fisc avant tout n'a pas été oubliée — une étendue considérable de façades nouvelles et de magasins qui serait une nouvelle source, et importante, de revenus pour la sébile des loyers et redevances de la ville. On n'attend plus que les millions... M.

## Educations physique et sports

Ce que donne l'éducation physique

Aujourd'hui on peut admettre avec certitude que les enfants des générations actuelles ne sont pas toujours bien doués. Il est vrai que la vie et l'activité intellectuelle ne connaissent pas l'effort physique. Plus encore, ils s'efforcent de le supprimer, et de la sorte nous ne pouvons pas équilibrer nos fonctions. Il s'ensuit de nouvelles maladies et des signes de dégénérescence fatale. Il ne faut point se dissimuler que les enfants n'ont contre les maladies qu'une force de résistance tout à fait insignifiante et que la plus grande mortalité atteint les écoliers. Or, l'école doit veiller à la bonne santé des enfants, car la santé constitue la richesse la plus précieuse, et l'instituteur ainsi que les parents ne peuvent prétendre au succès des études et au bonheur que s'ils sont certains que leurs enfants sont en parfaite santé.

Comme cause d'un développement physique insuffisant, nous devons citer l'ignorance des principes les plus élémentaires de l'hygiène et du développement des enfants. C'est pourquoi nous voyons des enfants sur les bancs de l'école — et même parmi les grands — déjà courbés, pâles, d'une apparence physique déconcertante. Quelle est la cause de ces signes d'un développement insuffisant dans l'adolescence ? Si l'influence de la mauvaise hérédité est citée comme cause première du développement anormal, le manque de culture physique est aussi une seconde cause fort sérieuse.

L'éducation physique, en dehors des effets physiques qu'elle produit sur l'organisme, est aussi une bonne leçon pour le développement de la volonté, du courage, du sang-froid, de la hardiesse. Ainsi, par exemple, la vue de la nature n'est pas toujours suffisante pour enthousiasmer le touriste. Il a plaisir à lutter contre les difficultés et les obstacles que la nature dresse devant les yeux de ceux qui veulent jouir de ses beautés. La montagne est, pour ainsi dire, la force calme et imposante de la nature qui est dressée contre le touriste hardi qui veut la vaincre. C'est ce qui attire l'homme et le pousse à agir. L'éducation physique apprendra à l'adolescent à réserver ses forces physiques et morales, à les consacrer dans la vie à des buts élevés. La vie étant une suite de difficultés, seul celui qui sait réserver ses forces pour chaque nouvelle lutte, qui apparaît devant tout nouvel horizon, pourra les surmonter. C'est là le vrai sens de la vie. Le plaisir qu'on en retire est le plaisir de connaître ses propres forces. Or, ces forces doivent être exemptes de défauts physiques et moraux.

Une éducation physique bien comprise cultive chez l'adolescent d'autres qualités morales. Les jeux d'ensemble, qui ont pour devise « Un pour tous, tous pour un », outre les forces physiques qu'ils mettent en action et qui se communiquent à tout l'organisme, exigent de ceux qui y participent un contrôle de leurs actions avant et après leur réalisation. En outre, l'idée que le but poursuivi — la victoire — est atteint par les efforts de tous, et que tous méritent le succès obtenu, incite le joueur à s'élever au-dessus des habitudes grossières et égoïstes qui empêchent la conjugaison idéale des actions séparées. Celui qui participe à un jeu doit parfaitement bien connaître ses droits et ses engagements ; il doit se conformer aux règles et à la discipline qui régissent tout jeu d'ensemble. En outre, la camaraderie et l'honnêteté sont la garantie d'un succès certain.

Or, remarquons-le et signalons-le sans acrimonie, la majorité des écoliers ont été jusqu'à présent étrangers à ces qualités. Les soins apportés à l'éducation physique sont insuffisants



SAINT-BLAISE

(Corr.) En ouvrant la séance du Conseil général hier au soir, M. Otto de Dardel, président actuel, souhaita la bienvenue aux nouveaux membres qui ont été proclamés élus, en remplacement des cinq conseillers communaux nommés dans la dernière séance. Ce sont MM. Auguste Cuanillon, Rodolphe Haller, Henri Nicolet, Emile Renaud et Jules Vionnet.

La première question à l'ordre du jour était l'extension du réseau électrique dans les hameaux du Villaret, de la Goulette, de Voëns et Maley.

Elle fut introduite par un rapport circonstancié de M. Louis Thorens, président de commune, qui relata les différentes phases par lesquelles a passé ce projet depuis les nombreuses années qu'on en parle.

Devisé primitivement à 40,000 fr. en 1919, il échoua à cause du refus par les futurs abonnés des garanties minimales qu'on exigeait d'eux. En août 1926, les démarches des intéressés amenèrent une nouvelle étude, dont le coût n'était plus que de 30,000 fr., puis de projet en projet, en diminuant la tension, on arriva à proposer une ligne de 500 volts qui, partant du transformateur du Châble grimpera d'abord jusqu'à la carrière Noseda et se dirigera sur le Villaret, avec embranchement vers la Goulette, puis atteindra en ligne droite les hameaux de Voëns et de Maley.

Le devis prévoit, d'après les spécialistes consultés, une dépense de 26,000 francs. Quant au rendement, on compte 2711 fr. de recettes et 2703 fr. 56 de dépenses, laissant une bénéfice de 7 fr. 44. C'est dire que l'opération n'a pas un but lucratif, mais elle permettrait de faire jouir au même degré tous les habitants du territoire communal des progrès de la civilisation.

La commission des travaux publics reconnaît que les propositions du Conseil communal donnent la meilleure solution; elle montre aussi les avantages qui pourront résulter dans l'avenir, pour les constructions nouvelles, de la présence de cette ligne, mais elle pense que le devis est compté trop juste et qu'il vaut mieux voter un crédit de 27,000 fr. De plus, elle suppose que les frais d'entretien seront plus élevés et qu'il faut s'attendre à un déficit. Pour le couvrir, elle pense qu'il y aurait lieu de supprimer, pour l'impôt, la seconde zone, avec taux réduit, qui a été établie jusqu'à présent pour ces hameaux retirés.

Une discussion s'engage sur le tracé que certains critiquent en prétendant qu'il s'éloigne trop de la route actuelle; puis le projet est voté tel que le proposait la commission avec un crédit de 27,000 fr. pour l'exécution. Quant à la suppression de la seconde zone, elle est renvoyée pour étude au Conseil communal.

Le prolongement de la ligne jusqu'à Frochoux a été envisagé, un projet de convention avec le Conseil communal de Cressier, dont dépend ce hameau, a même été ébauché; mais l'entente n'ayant pu se faire, on a abandonné cette partie du projet, au moins pour le moment.

Le Conseil général ratifia ensuite sans discussion, la vente faite par la paroisse, d'un terrain de 42 mètres carrés qu'elle possédait à l'entrée du village et qui ne lui est plus d'aucune utilité. La mise à prix était de 600 francs et l'adjudication aux enchères a été donnée pour 1000 francs. La part de la commune de Saint-Blaise, y compris ce qui revient au fonds des rectorats, est de 11/20 soit 550 francs, qui seront versés à la caisse de paroisse.

Il s'agit ensuite de discuter et de voter le budget scolaire pour 1928. Celui-ci présente en dépenses pour les classes primaires la somme de 38,377 francs, et 6160 francs pour les 23 élèves de l'enseignement secondaire. Il y a une augmentation de 2476 francs sur le budget de 1927, provenant uniquement du prix des écologies à Neuchâtel, qui a été porté à 220 fr. par élève. Il faut expliquer à certains membres du Conseil que ces prestations résultent de lois cantonales votées par le Grand Conseil et auxquelles il faut se soumettre sans récriminer.

Après quelques questions de détails soulevées dans les divers et au moment où la séance allait être levée, M. Louis Thorens, s'adressant à M. Otto de Dardel, lui exprima la reconnaissance de la commune pour les nombreuses années pendant lesquelles il a dirigé ses destinées, comme président de commune; M. Thorens rappela les circonstances difficiles de cette période où M. de Dardel a dû organiser le ravitaillement, l'assistance aux familles des mobilisés, s'occuper des secours aux chômeurs, toutes choses pour lesquelles il fallait une intelligence claire, l'énergie, le tact et le grand dévouement dont il a fait constamment preuve. M. Thorens termine en lui remettant comme souvenir un magnifique plat d'argent aux armes de la commune.

M. de Dardel remercie en quelques mots charmants, disant combien il est touché de ce témoignage d'affection et rendant hommage à ses collaborateurs qui tous ont travaillé avec lui la main dans la main aux intérêts de la communauté. Il termine par des vœux ardents pour la prospérité de notre cher village et l'union de tous ses habitants.

NEUCHÂTEL

Accidents de la circulation

Par la faute d'un chien qui est venu se jeter devant la roue de sa motocyclette, M. Schweizer a fait hier matin une chute à la Cassarde. Relevé, le blessé a été conduit à l'hôpital des Caillols, où l'on nous dit ce matin que les médecins ne peuvent encore se prononcer sur son état, qui reste grave.

La machine est très endommagée.

A 13 heures, aux Parcs, une fillette qui débouchait derrière une auto qui stationnait, a été renversée et jetée sur le trottoir par un motocycliste. La pauvre petite porte une profonde blessure à l'arcade sourcilière. Elle a été conduite chez ses parents, habitant à quelques mètres du lieu de l'accident.

Fête fédérale de musique

Nous apprenons que la Fanfare de la Croix-Bleue de notre ville participera au concours de la fête fédérale de musique à la Chaux-de-Fonds. Nos meilleurs souhaits l'y accompagnent.

Souscription en faveur des sinistrés du vignoble

E. J., 2 fr.; Jules Bloch, Neuchâtel, 50 fr.; Nydegger et fils, Saint-Blaise, 10 fr.; «Baby», 85 c.; L.-A. Bernet, Cernier, 5 fr.; E. M. L., 5 fr.; Cercle des Travailleurs de Neuchâtel, 50 francs; E. Z., 5 fr.; N. M., 2 fr.; M. E., 2 fr.; C. M., 1 fr.; G. R., 1 fr. — Total à ce jour: 9080 francs.

Les effectifs du personnel fédéral. — Au 30 juin, la Confédération avait 65,200 employés, dont 30,601 pour l'administration générale et 34,600 pour les C. F. F. Pour l'administration générale, il y a une diminution de 161 employés depuis le 1er juillet 1926 et pour les C. F. F. de 818.

POLITIQUE

Le débat diplomatique germano-belge

On lit dans le « Temps » :

L'on peut s'étonner, en vérité, que, même après Genève et Locarno, que, même après les sacrifices consentis par la Belgique comme par la France pour faciliter la politique de réconciliation et de rapprochement, de détente et d'entente, on s'obstine de l'autre côté du Rhin à vouloir fausser l'Histoire, dans un esprit de rancœur et de rancune, en ce qui concerne le rôle joué par la Belgique dans la grande guerre. C'est de tout cela qu'il importe de tenir compte pour apprécier le véritable aspect de l'incident que Berlin voudrait créer à propos des déclarations de M. de Broqueville.

Il est tout naturel, dès lors, que le gouvernement et le peuple belges, ainsi que les alliés, demeurent pleins de méfiance en présence des conditions dans lesquelles le Reich effectue son désarmement, car la Belgique sait ce qu'il lui en a coûté de n'avoir pas veillé avant 1914 à la bonne sauvegarde de sa sécurité. Lorsque M. de Broqueville, faisant état de renseignements qu'il déclare tenir de source sûre, souligne la gravité du fait que la libération anticipée d'un grand nombre d'hommes de la Reichswehr permet à l'Allemagne de tripler au moins ses effectifs; lorsqu'il fait observer qu'il suffit de se livrer à une étude attentive du budget militaire du Reich pour constater que les dépenses allemandes sont hors de proportion avec les besoins d'une armée de 100,000 hommes, il accomplit simplement son devoir de ministre responsable de la sécurité de la Belgique. Il y a, en effet, en ce qui concerne les dépenses militaires du Reich, des chiffres inquiétants: 3 millions 200,000 marks pour l'entretien des fortresses, contre 2 millions 400,000 en 1913, alors que les fortresses de l'ouest sont démantelées, que celles de l'est et du sud doivent demeurer dans l'état où elles se trouvaient en 1920; 136 millions de marks ou de dépenses permanentes pour la marine en 1927, contre 81 millions en 1924; 45 millions de marks ou pour les munitions; 165 millions de marks ou pour les dépenses d'armement, contre 157 millions pour la grande armée allemande de 1914.

Tout cela est évidemment suspect, tout cela est troublant, et, possédant des précisions qu'il tient pour exactes, il n'est pas étonnant que M. de Broqueville n'en ait pas tiré argument pour donner au Parlement belge un salutaire avertissement. Lorsqu'on va au fond des choses, il ne suffit pas d'affirmer, comme le fait la note allemande, que le ministre belge de la défense nationale se trompe, et qu'il est absurde de représenter, ainsi que M. de Broqueville se plaît à le faire, un pays désarmé à un degré qui le prive de toutes possibilités de défense comme constituant un danger militaire qui rendrait nécessaires des mesures de défense spéciales, pour vider la question et rassurer tous les esprits de bonne foi.

Ce qu'il importe de retenir surtout de cette controverse diplomatique, c'est qu'il ne suffit peut-être pas d'un quitus donné par la conférence des ambassadeurs pour que le désarmement de l'Allemagne soit une réalité, c'est que, dans l'état actuel des choses, ni Genève ni Locarno ne sauraient dispenser la France et la Belgique de veiller à la solide organisation de leur défense contre toute nouvelle agression. C'est la condition première de leur sécurité; c'est la condition première du maintien de la paix en Occident.

Après Vienne

PRAGUE, 21. — Les journaux constatent unanimement l'échec des communistes tchécoslovaques qui ont voulu provoquer du tumulte à Prague et à Bratislava. Ils se sont heurtés à l'attitude passive des ouvriers et aux mesures de sécurité prises par les autorités. L'arrêt du travail pendant 10 minutes dans les fabriques de Prague n'a été marqué hier par aucun incident et les tramways ont circulé normalement.

INNSBRUCK, 21 (Wolff). — Le journal socialiste « Volkszeitung » annonce que plusieurs coups de feu ont été tirés sur M. Brunner, député socialiste à la Diète du Tyrol. Les agresseurs ont été arrêtés.

VIENNE, 22 (Wolff). — Le membre du parti communiste, Kopenlik, qui a pris la parole mercredi au cimetière central de Vienne à l'occasion de l'ensevelissement des victimes des récents événements, a été arrêté par la police, son discours de même que les pièces dont il était porteur ayant un caractère de haute trahison.

En commémoration

LONDRES, 22. — Dimanche prochain aura lieu à Ypres la pose de la première pierre de l'école qui sera construite en souvenir des 342 anciens élèves du collège d'Eton, tombés près d'Ypres. Le feldmaréchal Plumer posera la pierre. Les fonds pour la construction de l'école ont été réunis exclusivement par des anciens élèves et par des élèves actuels dudit collège.

Près des vacances

LONDRES, 21 (Havas). — La Chambre des Lords a terminé la discussion des articles du projet de loi relatif aux Trade-Unions. Quelques amendements y ont été apportés. La Chambre des Lords discutera lundi prochain en troisième lecture le projet de loi qui sera ensuite renvoyé à la Chambre des Communes pour examen des amendements apportés par la Chambre des Lords.

LONDRES, 21 (Havas). — A la Chambre des Communes, le sous-secrétaire aux affaires étrangères répond négativement à un député qui demande: « Le ministre des affaires étrangères a-t-il reçu une invitation à participer à une conférence des quatre puissances (France, Grande-Bretagne, Italie, Espagne) devant se tenir à Paris afin d'aider les négociations concernant Tanger. »

Le Parlement britannique, dit M. Churchill, s'ajournera probablement le vendredi 29 juillet et se réunira à nouveau le 8 novembre prochain.

Le statut des sans-filistes

La société des sans-filistes bernois (union des concessionnaires de la station d'émission de Berne) vient de soumettre à la direction générale des télégraphes, au département fédéral des postes et chemins de fer et aux cinq stations suisses d'émissions radiophoniques, un projet qui permettrait de résoudre d'une façon définitive et sans imposer de trop lourds sacrifices aux différents stations, la question de la nouvelle répartition des taxes des concessionnaires entre les postes de Zurich, Berne, Bâle, Lausanne et Genève. Cette nouvelle répartition se ferait sur la base: 1) de la force des postes d'émission (Zurich étant compté à deux kilowatts, comme il est projeté de le faire); 2. de la population et non de la superficie des différentes régions, et 3) de la fusion des postes de Berne et Bâle d'une part, Genève et Lausanne d'autre part.

Le coup classique des pirates chinois

Le vapeur norvégien « Solvikin », qui a quitté Hong-Kong le 19 juillet à destination de Saigon, a été attaqué, mardi, par des pirates qui s'étaient fait passer pour des passagers et qui venaient de Hong-Kong. Ces pirates ont attaqué par surprise les officiers et ont blessé gravement le capitaine. L'officier en second s'est livré à un corps à corps avec deux pirates, mais blessé d'un coup de feu au bras il a été mis hors de combat. Le chef des pirates, qui parlait bien l'anglais, a donné l'ordre à l'officier en premier de diriger le vapeur sur la baie de Ordre, menaçant de tuer les autres officiers si cet ordre n'était pas exécuté. Lorsque le vapeur fut arrivé dans la baie de Bias, mercredi soir, deux canots chinois l'ont accosté. Deux caisses d'or en barres, d'une valeur de 20,000 dollars, ont été transportées dans les canots chinois, ainsi que des objets appartenant aux passagers. Les pirates ont emmené le commissaire du vapeur, ainsi que six passagers chinois et un boy. Ils ont ensuite gagné le rivage avec les canots appartenant au vapeur.

Nouvelles diverses

A la mémoire d'Henri Federer. — A l'occasion de la fête du 1er août, une plaque commémorative sera fixée à la maison natale du romancier Henri Federer, à Brienz.

La foire de Romont. — Sur le champ de foire, mardi, l'animation fut grande. On comptait 15 taureaux et 165 vaches, les premiers vendus à raison de 800 fr. à 1000 fr. par tête et les seconds de 500 fr. à 800 fr. pièce. Quinze chèvres, quarante-cinq moutons et une bruyante compagnie de porcs (530) attendaient preneurs, les gras pour 1 fr. 90 et 1 fr. 95 le kilo et la jeune nichée pour 100 et 140 fr. la paire. La gare de Romont a expédié en 20 wagons, 64 pièces de gros bétail et 2 têtes de petit bétail.

Journal cambriolé à Bâle. — Les bureaux de la « Basler Arbeiterzeitung » ont été cambriolés la nuit dernière. Plusieurs tiroirs ont été forcés et les voleurs, dont on ne possède aucune trace, ont dérobé une cassette avec de l'argent.

Le premier vol de nuit. — Le major Rihner, chef instructeur de l'aviation, accompagné du capitaine observateur Zobrist, a effectué hier soir un vol de nuit de Dübendorf à Bâle, où l'appareil a atterri dans d'excellentes conditions, grâce à l'éclairage moderne de l'aérodrome. Cet exercice est le premier vol de nuit effectué en Suisse d'une localité à une autre.

Un boucher se blesse grièvement. — Mardi soir, vers 18 heures, M. Constant Gibaud, 46 ans, boucher à l'avenue de Cour, à Lausanne, découpa de la viande, lorsque, par un faux mouvement, son couteau l'atteignit cruellement à la jambe. Le sectionnement d'une artère provoqua une dangereuse hémorragie. Le blessé, qui avait perdu presque tout son sang, fut transporté dans un état grave à l'hôpital cantonal.

Tombé d'un toit. — Au cours de la semaine passée, le maître couvreur Bendicht Stettler, qui effectuait des travaux au château de Worb, est tombé d'une hauteur de sept mètres. On croyait tout d'abord que ses blessures ne présentaient aucune gravité, cependant son état s'étant aggravé, il a fallu le transporter à l'hôpital, où l'on constata des contusions internes.

Protection insuffisante. — A la suite de l'enquête ouverte sur les circonstances dans lesquelles le jeune manœuvre Paul Courtil s'est fracturé le crâne en tombant du 6me étage d'une maison en construction, rue des Pâquis, à Genève, le parquet a ouvert une information pénale contre l'entrepreneur chargé des travaux en question, pour avoir été, par négligence et par observation des règlements, la cause de ce grave accident, aucune mesure suffisante de protection n'ayant été prise par lui pour éviter des chutes possibles.

Foudroyé aux champs. — A Bonnatage, près de Maché, dans les Montagnes du Doubs, un cultivateur revenant des champs avec sa faulx sur l'épaule a été foudroyé.

Un crime près de Naples. — A Castellforte, on a trouvé le cadavre d'un ouvrier, nommé Dicola. La tête du malheureux était complètement détachée du corps. L'enquête a démontré qu'il s'agit d'un acte de vengeance de l'ex-fiancée de Dicola.

La température. — Une vague de chaleur sévit actuellement à Milan. Le thermomètre marquait jeudi 34 degrés à l'ombre. Deux personnes, frappées d'insolation, sont devenues folles.

Pas de chance. — A Padoue, Pietro Casimiri, qui purgeait une peine de sept ans de pénitencier pour vol, est tombé d'une hauteur de 15 m. dans le Pô, du toit d'une église sur lequel les prisonniers travaillaient. Il réussit, en nageant, à atteindre l'autre rive et s'enfuit dans un dépôt de bois où il fut découvert par les gardiens de la prison.

Détournements. — On vient de découvrir de grands détournements dans un trust de sucre du gouvernement de Kiev. Les sommes volées dépasseraient un million de roubles-or. Trente et une personnes ont déjà été arrêtées.

Une digue se rompt en Prusse. — Jeudi, entre 1 et 2 heures du matin, la digue de l'Elster noir s'est rompu sur une distance de 20 mètres entre Mittenberg et Dolshaide. Le village de Mittenberg était menacé d'une inondation, la Reichswehr a été appelée à l'aide. Toute la population travaille à la réparation de la digue. Un détachement de pionniers est arrivé à Mückenberg pour réparer la digue. Environ 7000 sacs de sable ont été entassés pour protéger le dépôt de houille de Mückenberg, lequel est fortement menacé. Les travaux de remise en état de la digue dureront probablement trois jours.

Quitté à bon compte. — On apprend de Berlin que Harry Domela, le faux prince de Hohenzollern, condamné à 7 mois de prison, a quitté hier la prison de Klingelbitz, le reste de sa peine lui ayant été remis avec sursis.

Une responsabilité d'un nouveau genre

PARIS, 22 (Havas). — « Le Matin » reproduit la dépêche suivante de Bassora, via Londres, le 21 juillet: Un officier turc a été arrêté à la suite de la disparition mystérieuse, en mars dernier, des officiers aviateurs britanniques Cocks et Rouston qui effectuaient en ce moment un vol de Karachi à Londres. On se souvient que personne n'entendit plus parler des deux aviateurs après leur départ de Kohieh (Asie mineure). L'officier turc qui a été arrêté par les autorités de son pays passera en conseil de guerre. On lui reproche de ne pas avoir empêché les aviateurs de partir pour l'Asie mineure, alors qu'il savait parfaitement que les pronostics météorologiques, reçus de ce pays, étaient des plus défavorables.

En perdition. — Suivant un message radio-télégraphique parvenu à Bombay, le cargo américain « Homstead » de 6629 tonneaux, allant de Calcutta à New-York et devant faire escale à Bombay, est en perdition au large de la côte de Malabar à la suite d'une violente tempête. Il a un équipage de 57 hommes. Un vapeur répondant à des signaux de détresse se tient maintenant près du vaisseau naufragé, mais on ne sait pas encore si l'équipage de ce dernier a été recueilli.

A la peine de mort. — La cour d'assises de Stuttgart a condamné à mort le monteur Jean Schüller, de Munich, qui avait tué pour la voler la domestique Berthe Lochmann, âgée de 26 ans.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service spécial de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Le succès de l'emprunt français de consolidation

PARIS, 22 (Havas). — « Le Matin » dit que l'emprunt de conversion ouvert à la fin du mois dernier sera clos demain et qu'il donnera près de 6 milliards.

Le prince Carol n'abandonne pas ses droits

PARIS, 22 (Havas). — « Le Matin » dit que l'un de ses rédacteurs a été reçu par une haute personnalité approchant de très près le prince Carol, laquelle lui a remis, en son nom, la déclaration suivante:

« Le roi Carol de Roumanie, très douloureusement frappé dans ses affections les plus vives par la mort de son père et profondément ému dans ses sentiments de dévouement envers le défunt souverain, a le regret de ne pouvoir faire en ce moment à la presse aucune communication. Il se trouve ainsi empêché de formuler la déclaration que la nouvelle situation impose. Il a, dès hier, exprimé télégraphiquement aux membres de la famille royale de Roumanie le désir de venir assister aux funérailles de son père. Jusqu'à présent aucune réponse n'est parvenue. « Le Matin » ajoute qu'on voit, par le libellé même de cette communication, que le prince Carol demeure, plus que jamais, convaincu de ses droits et ne perd pas l'espoir de monter sur le trône de son père.

Contre l'élévation des taxes postales

BERLIN, 22. — Le « Berliner Tagblatt » croit pouvoir annoncer que le ministre de l'économie du Reich, M. Curtius, prendra position contre l'augmentation des taxes postales. Il serait proposé à la séance d'aujourd'hui du conseil d'administration des postes du Reich d'ajourner la suite de la discussion de l'augmentation des taxes postales, car la position que prendra le ministre de l'économie aura une importance décisive.

Qu'y a-t-il là dessous?

LONDRES, 22 (Havas). — On mande de Bagdad au « Morning Post » qu'après avoir conféré avec son haut-commissaire en Irak, le gouvernement britannique a décidé de reviser le présent traité anglo-irakien. Le roi Fayçal viendra donc prochainement en Europe afin de fixer les détails du nouvel accord et, dans le cas de conclusion satisfaisante, on pense que l'Irak n'insistera pas pour être admise dans la S. d. N. en 1928.

On ne veut plus de M. Coolidge

LONDRES, 22 (Havas). — Une dépêche de Washington au « Morning Post » dit que d'après le sénateur Walsh le Sénat américain adoptera en décembre une motion pour empêcher la renomination de M. Coolidge à la présidence.

Le parachute n'avait pas fonctionné

PARIS, 22 (Havas). — « Le Matin » publie la dépêche suivante de Metz: A la suite d'une panne de moteur, un avion du régiment de chasse de Thionville qui effectuait un vol de nuit s'est abattu aux environs de Lorry-lès-Metz. Le pilote, le sergent-major Adam, a été retrouvé mort à 300 mètres des débris de son appareil, dont le parachute n'avait pas fonctionné.

Esprit boulevardier

Encore cinq sous... et on commence! A neuf heures du soir, sur les boulevards extérieurs où se tient la fête foraine, un homme minable dispose une carpepe râpée et y place une chaise boiteuse. Les badauds s'assemblent. Quel tour de force ou d'adresse va accomplir cet homme? Il enlève sa veste, découvre des bras affreusement maigres et, tendant l'un, soulève la chaise, tandis que de l'autre il présente un feutre crasseux. C'est tout! On rit. Et, tout de même, les sous pleuvent dans la coiffe de cet athlète d'occasion qui a mystifié un public bon enfant.

Cours du 22 juillet 1927, à 8 h. 30, du

Comptoir d'Escompte de Genève, Neuchâtel

Table with columns: Cours, sans engagement, et les fluctuations se renseigner téléphone 70, Achat et Vente de billets de banque étrangers, Toutes opérations de banque aux meilleures conditions. Lists various banks and their exchange rates.

Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés et je vous donnerai du repos. Matth. XI, 28. Je t'ai aimée d'un amour éternel, c'est pourquoi j'ai prolongé envers toi ma bonté. Jérémie, XXXI, 3. Monsieur Jules Glauser et ses enfants: Mesdemoiselles Léa et Adèle Glauser; à Boudry; Monsieur Ami Glauser, à Berne, et les familles Rosselet, Frey, Grivel, Glauser, Montandon, Perregaux, font part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame ROSE LAUSER née ROSSELET leur chère épouse, mère et parente, enlevée à leur tendre affection, aujourd'hui 21 juillet, dans sa 85me année, après une longue maladie. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu samedi 23 juillet, à 13 heures. On ne touchera pas. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame veuve Clara Stalvier, aux Grattes; Madame et Monsieur Aimé Joyet, à Yverdon; Madame et Monsieur Fritz Ducommun et leurs enfants, à Genève; Mademoiselle Albert Joyet, à Yverdon; Madame et Monsieur Albert Thévenaz-Joyet, à Yverdon, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de leur chère mère, grand-mère et arrière-grand-mère, Madame veuve Elise WULSCHLEGER née AEBERSOLD survenue aux Grattes, le 20 juillet 1927, dans sa 79me année. Quoi qu'il en soit, mon âme se repose en l'Eternel, c'est de lui que vient ma délivrance. Tu fus bonne mère. Du haut des cieux, veille sur nous. L'enterrement aura lieu sans suite. On ne reçoit pas.

Monsieur et Madame Achille Merlotti, leurs enfants et petits-enfants, à Hauterive, en France et à Neuchâtel; Monsieur et Madame Ariodante Merlotti, leurs enfants et petite-fille, à Neuchâtel; Monsieur et Madame Marcel Merlotti, leurs enfants et petits-enfants, en France; Monsieur et Madame Antoine Merlotti et leur fille, en France; Madame et Monsieur Gamba-Merlotti et leurs enfants, à Hauterive; Mademoiselle Joséphine Merlotti, en Hollande, ainsi que les familles Lotti et Bosi en Italie, Lotti et Merlotti en Amérique, et toutes les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur et parents, Madame Carolina MERLOTTI née LOTTI enlevée à leur tendre affection, dans sa 75me année, après une longue et pénible maladie, munie des saints sacrements de l'Eglise. L'ensevelissement, avec suite, aura lieu samedi 23 juillet, à 14 heures. Prière de ne pas faire de visites. On ne touchera pas. R. I. P. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

La Società Italiana di Mutuo Soccorso di Neuchâtel a li dolore di annunciarli ai suoi membri la morte della Sig. Carolina Vva MERLOTTI Madre e nonna dei fratelli Merlotti e figli membri affettivi. I funerali il quale sietto pregate di assistere avranno luogo sabato 23 corrente alle ore 14. Domicilio mortuario a Hauterive. Il Comitato. Père, mon désir est que là où je suis, ceux que Tu m'as donnés y soient aussi avec moi. Jean XVII, 24. Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés, et je vous soulèverai. Madame Marguerite Mojon née Knutti; Madame Marie Hauser-Mojon et ses enfants, à St-Blaise; Monsieur et Madame Albert Mojon-Nicolet et leurs enfants, à Vaux-sur-Bevois; Madame et Monsieur Marc Monnier-Mojon et leurs enfants; Madame et Monsieur Paul Müller-Mojon et leurs enfants, à Neuchâtel; Madame et Monsieur André L'Espée-Mojon et leurs enfants, à St-Blaise; Madame et Monsieur Arnold Gloor-Mojon et famille en Amérique, et les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur cher et bien-aimé époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent, Monsieur Jules MOJON que Dieu a rappelé à Lui, après une longue maladie, jeudi 21 juillet, dans sa 73me année. Saint-Blaise, le 21 juillet 1927. L'enterrement aura lieu samedi 23 courant, à 15 heures. On ne touchera pas. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Bulletin météorologique — Juillet 1927 Hauteur du baromètre réduite à zéro

Météorological table with columns: Date, Moyenne, Min, Maxi, Baromètre, Vent, Etat du ciel, Pluie, Neige. Includes a small bar chart for precipitation.

Observatoire de Neuchâtel. Niveau du lac: 22 juillet, 429.91. Température de l'eau: 20°. Temps probable pour aujourd'hui: Le ciel se couvrira lentement, nouveaux troubles avec précipitations en perspective.

Table with columns: Altitude, Observations faites aux gares C. F. F., Cont., TEMPS ET VENT. Lists weather conditions at various altitudes.

Bulletin météor. des C. F. F. 22 juillet à 6 h. 30. Imprimerie Centrale et de la Feuille d'avis de Neuchâtel, S. A.